

GUIDE

RAIES et REQUINS en MANCHE

2021



Antoine SOUBIGOU, photographe

« La mer m'inspire des émotions, des réflexions, je l'observe et la photographie depuis plusieurs années. J'ai partagé le quotidien des marins-pêcheurs et saisi cet instant lors d'une marée de quelques jours à bord d'un chalutier cherbourgeois.

Faut-il occulter que les poissons passent tous par cette étape ? De mon côté je pense que non, car c'est comme ça qu'on s'éloigne doucement de la réalité des choses...

Que ce soient ces raies et roussettes, que j'ai découvert abondantes dans les eaux de la Manche, ou tout autre espèce, cette photo reflète la réalité de la pêche quotidienne des marins normands : une pêche fraîche et artisanale. Et je ne peux que leur rendre hommage, tant le métier qu'ils pratiquent est difficile et parfois dangereux, tant ils mettent d'énergie et de passion, pour nous apporter ces produits de la mer si indispensables à notre bien-être et à notre alimentation ! »





GUIDE RAIES et REQUINS en MANCHE

Edition 2021

Les données de débarque des pêches de Normandie.

Les données et avis scientifiques CIEM sur les principaux stocks.

Les indicateurs de durabilité des espèces présentes en Manche.

SOMMAIRE

Page 1 :	Sommaire
Page 3 :	Introduction – Interview de Manuel EVRARD, Directeur de l'OPN
Page 4 :	Le Guide en résumé / Les Indicateurs de Durabilité
Page 5 :	La Pêche des Raies et Requins dans le Monde et en Normandie
Pages 6 et 7 :	Les Actions de l'OPN, en faveur d'une Pêche Durable des Raies et Requins en Manche
Pages 8 et 9 :	La Fiche de Synthèse de l'Etat des Stocks de Raies et Requins en Manche
Pages 10 à 19 :	Les Fiches Espèces Raies et Requins : Données et Avis Scientifiques CIEM pour les 10 Principales Espèces de la Pêche de Normandie
Pages 20 et 21 :	Glossaire explicatif du contenu des Fiches Espèces
Page 22 :	Infos Consommateurs
Page 23 :	Astuces et Recettes
Page 24 :	Affiche Raies et Requins en Manche
Page 25 :	Annexes : Données de captures, Statuts UICN, Références...



Petite roussette



Emissole tachetée



Grande roussette



Hâ



Raie bouclée



Raie douce



Raie lisse



Raie fleurie



Raie brunette



Raie méléée

Une collaboration



Ethic Ocean

Une réalisation



INTRODUCTION

INTERVIEW DE MANUEL EVRARD

Directeur de l'OPN

Organisation des Pêcheurs de Normandie



« La durabilité des ressources, passe par une exploitation raisonnée de l'ensemble des espèces de l'écosystème, y compris les raies et requins ! Il y a nécessité de répartir la consommation sur l'ensemble des espèces, pour relâcher la pression de pêche sur les espèces les plus convoitées ! »

Cette vision d'une consommation et d'une pêche équilibrée et supportable à l'échelle de l'écosystème est valable aussi pour les espèces de raies et de petits requins présentes sur les côtes françaises et normandes : raie bouclée, raie lisse, raie douce, petite roussette, émissole tachetée... des espèces qui présentent des évolutions de stocks plutôt favorables !

« On est très loin des pratiques de shark-finning (prélèvement des ailerons) qui conduisent à la raréfaction de certains grands requins. Les raies et les requins capturés en Normandie sont des espèces de petites tailles et à plus forte capacité de reproduction. Elles sont pêchées de manière régulée, avec le plus souvent l'application de quotas, et sont commercialisées sur le marché français pour une consommation de leur chair. »

Ces espèces sont pourtant de plus en plus stigmatisées, du fait de l'intervention des ONGs qui cherchent légitimement à enrayer la chute des stocks et la raréfaction de certaines espèces à l'échelle mondiale, mettant en difficulté les écosystèmes.

Les enjeux sont forts : une connaissance de l'état des stocks à améliorer, une gestion qui se doit d'être durable, une activité et une importance socio-économique à préserver... Autant de challenges à relever pour les pêcheurs, les entreprises de mareyage qui transforment et commercialisent ces espèces et celles qui les vendent. Et les consommateurs ont aussi un rôle d'acteurs dans tout ça !

« C'est pourquoi l'OPN s'est engagée dans l'élaboration de ce guide. Il a pour but de mieux appréhender l'état des stocks des raies et requins en Manche, de mieux comprendre les enjeux et de faire connaître les efforts entrepris par la filière pour y répondre, pour améliorer encore l'identification, le suivi, l'encadrement et la traçabilité de ces espèces sensibles ! »

Ingénieur halieute de formation, originaire de Dieppe, Manuel EVRARD a passé une partie de sa vie professionnelle dans les régions ultramarines de l'Atlantique et de l'Océan indien avant de revenir vers sa Normandie natale. Il dirige depuis maintenant 5 ans l'OPN, une organisation de producteurs qui fédère plus de 200 navires de pêche artisanale côtière, principalement répartis entre Granville et Honfleur.

L'OPN a pour objectifs de gérer les captures et la mise en marché des ressources naturelles qu'exploitent leurs adhérents.

Les enjeux sont de répartir au mieux tout au long de l'année les quotas de pêche qui leur sont alloués annuellement par la Commission européenne et d'en optimiser la valeur marchande.

Dans le cadre de son Plan de Production et de Commercialisation, l'OPN met ainsi en place des règles de captures que les pêcheurs professionnels doivent respecter pour de nombreuses espèces : plafonds de captures par marée, à la semaine ou au mois, tailles minimales de mise en marché, allant au-delà des prescriptions réglementaires...

L'OPN intervient aussi sur la mise en marché des produits, en favorisant la bonne identification des espèces, en encourageant l'harmonisation des normes de commercialisation et en mettant en place pour ses adhérents des prix minimum d'intervention, destinés à stabiliser les cours.

Depuis plusieurs années, l'OPN s'appuie sur l'association Normandie Fraîcheur Mer (NFM), pour valoriser les poissons dits « bons plans » ; des espèces moins nobles car moins demandées : tacaud, grondin rouge, dorade grise, plie, congre...

L'objectif poursuivi est une prise de conscience des consommateurs et de la filière commerciale, que ces espèces sont un bon moyen pour eux de faire des économies et d'assurer la durabilité des ressources marines, tout en se régaland !



LE GUIDE EN RESUME

LES INDICATEURS DE DURABILITE

Origine du guide : Une collaboration au bénéfice d'une meilleure information de la filière !

Ce guide est issu d'une collaboration entre l'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN) et l'ONG Ethic Ocean, coordonnées par le groupement Normandie Fraîcheur Mer.

Il est le fruit d'un besoin ressenti par la filière : éclairer les pêcheurs, acheteurs, vendeurs et consommateurs sur la durabilité des stocks de raies et petits requins issus de la Manche, une zone de pêche et de transformation française importante pour ces espèces.

Les enjeux poursuivis sont notamment de mieux faire comprendre la diversité de situation des espèces de raies et de requins au niveau local et au niveau mondial.

A l'échelle mondiale, de nombreuses espèces sont en situation très critique en raison de pratiques de surpêche, de pêche illégale, de shark-finning... Cette situation est de plus en plus dénoncée par les ONGs, les médias et la société civile.

Au niveau local, en Manche, il y a également une diversité de situation, mais plusieurs espèces commerciales montrent des signes positifs d'évolution des stocks.

Ethic Ocean s'est associée à l'élaboration de ce guide, afin de contribuer à mieux informer les acteurs de la filière sur l'état des stocks et les aider à proposer aux consommateurs des espèces non surexploitées.

C'est aussi parce que l'OPN s'est engagée auprès d'Ethic Ocean et de la filière à poursuivre ses efforts pour améliorer l'identification et la traçabilité des espèces (du bateau au consommateur), améliorer les données scientifiques et améliorer la gestion des stocks.

Contenu du guide

Vous trouverez dans ce guide :

- Un descriptif du contexte différencié entre pêche française et pêche mondiale et des données (cf. annexe).
- Un descriptif des captures de raies et requins en Normandie.
- Un descriptif des actions de l'OPN en faveur d'une pêche durable des raies et requins : gestion des quotas européens, mis en place de mesures de protection complémentaires (interdiction de pêche des raies de moins d'1 kg, non recommandation de capture de certaines espèces de raies et requins), amélioration de la traçabilité des espèces et des produits commercialisés (ailes de raies et saumonettes) ...
- Une fiche de synthèse de l'état des stocks de raies et requins présents en Manche et une affiche, avec des indicateurs simples de durabilité définis au chapitre suivant.
- Des fiches espèces, accompagnées d'un glossaire explicatif, détaillant pour chacune la situation du stock et les données de capture de la pêche normande.
- Des conseils pour une consommation durable et des recettes, destinés aux consommateurs.

Les Indicateurs de Durabilité, Une méthodologie basée sur les données scientifiques !

Vert, orange et rouge, ils aident à identifier la durabilité de chacune des principales espèces pêchées en Manche.



Vert

Données biologiques connues

Indice d'abondance connu :

- Courbe de tendance assez fiable
- Stabilité ou progression significative de la courbe de tendance*



Orange

Données biologiques partielles ou inconnues

Si indice d'abondance connu :

- Courbe de tendance non fiable
- Stabilité ou décroissance non significative de la courbe de tendance *

Sinon, décroissance non significative des débarques*



Rouge

Données biologiques et indice d'abondance inconnus

Espèce rare ou décroissance significative des débarques*

* sur la durée de vie de l'espèce, ou à défaut sur la série historique des données

Les points de référence au RMD (Rendement Maximal Durable) des stocks de raies et requins n'étant pas connus, la méthodologie élaborée s'appuie sur les avis officiels du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) qui permettent d'avoir une indication de l'évolution des stocks.

Les indicateurs de durabilité (vert, orange et rouge) ont ainsi été déterminés en fonction du niveau de connaissance sur la biologie des espèces, de l'indice d'abondance du stock lorsque celui-ci est disponible et de son évolution tendancielle sur la durée de vie de l'espèce, ou à défaut sur la série historique de données. En l'absence d'indice d'abondance, l'évolution tendancielle des données de débarque s'y est substituée.

Les Espèces à éviter, non recommandées ou interdites de pêche !

Les autres espèces pêchées en Manche sont soit non recommandées à la pêche par l'OPN, soit reconnues en danger et interdites de pêche par l'Union européenne.



Espèce non recommandée à la pêche par l'OPN



Espèce reconnue en danger

Espèce Interdite à la pêche par l'UE

C'est en raison d'un manque crucial de données scientifiques et/ou d'une diminution très significative des débarquements, que l'OPN recommande auprès de ses adhérents de ne plus pêcher 8 espèces et de les remettre à l'eau, dès lors qu'elles seraient remontées vivantes lors de captures accidentelles. Elles ne sont pas recommandées à la commercialisation.



LA PÊCHE DES RAIES ET REQUINS

DANS LE MONDE ET EN NORMANDIE

Dans le Monde : D'une pêche artisanale...

Poissons cartilagineux, les requins et les raies ont été durant de nombreux siècles, des captures prisées des pêcheurs, attirés par leur chair et leur foie riche en huile. Leur capture reposait alors sur une pêche côtière artisanale et durable.

C'est à la fin du XXème siècle que des pêches intensives se sont développées à l'échelle mondiale, du fait d'une forte demande de l'Asie en ailerons de requins, pour la préparation d'un plat traditionnel aux vertus prétendument médicinales.

...à la pratique intensive du « shark finning »

Le cours des ailerons s'est envolé, participant à l'intensification des pêches (un kilo d'aïlerson se vendait entre 350 et 650\$/kg en 2019) et la pratique du « shark finning » s'est développée pour augmenter encore la rentabilité : après leur avoir coupé les nageoires, les requins sont rejetés à la mer, ce qui permet de ne garder que les morceaux les plus rentables et d'optimiser les cales des navires...

...au développement d'une pêche illégale

Cette pêche intensive s'est concentrée sur les plus gros individus, en général les requins pélagiques, afin de récupérer des ailerons de tailles plus importantes. Une activité très lucrative qui a conduit au développement d'une pêche opportuniste et illégale un peu partout dans le Monde.

...à l'effondrement de nombreux stocks de requins !

Espèces de pleine mer, ces prédateurs de fin de chaîne alimentaire présentent des populations généralement peu nombreuses. Conjugué à des caractéristiques biologiques particulières qui les rendent sensibles à la surpêche (croissance lente, reproduction à un âge avancé et taux de fécondité faible), de nombreux stocks de requins ont ainsi été conduits à un effondrement, participant au dérèglement de nombreux écosystèmes marins dans le Monde.

En Europe : Interdiction du « Shark finning »

Les instances internationales ont pris la mesure de la situation et adopté des règles afin d'empêcher la pratique du « shark finning ». Ainsi, depuis 2013, l'Union européenne a interdit la débarque de requins sans ailerons ou d'aïlerson seuls.

En France : Des espèces de raies et requins de début de chaîne alimentaire, plus petites et plus fécondes

La pêche de raies et requins en France concerne 7% des espèces et 2% des captures mondiales (cf. annexe). Pratiquée surtout en Manche et dans le Golfe de Gascogne, elle cible des espèces côtières de petites tailles et benthiques (vivant sur le fond).

Situés à des niveaux plus bas dans la chaîne alimentaire, la plupart présentent des populations plus importantes. Elles ont aussi une plus forte capacité de reproduction et nécessitent des espaces plus restreints pour s'alimenter que ce dont ont besoin les requins pélagiques, ou grands requins.

... mais des nuances à prendre en considération !

Appartenant à une grande famille d'espèces, la pêche de raies et requins en France doit répondre pour autant à différents enjeux : données scientifiques partielles, état des stocks différents, identification imparfaite, traçabilité insuffisante...

Il est donc important de différencier les espèces dont les données disponibles montrent des améliorations de l'état des stocks de celles dont les stocks ne se portent pas bien.

En Normandie : Une activité importante !

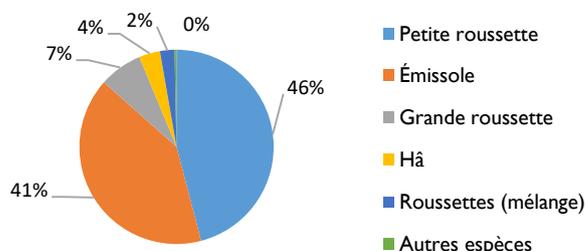
Pêchés au chalut de fond ou à la palangre, les raies et requins ne font pas l'objet d'une pêche ciblée en Normandie.

La Normandie est pourtant une région de premier plan dans la capture de ces espèces : avec un peu plus de 6 000 T/an, raies et requins ne représentent que 4% des débarques annuelles régionales mais 1/3 des apports nationaux !

Pour les chalutiers de +18m qui en pêchent le plus, raies et requins représentent 15% des débarques / an et jusqu'à 50% l'été ; période de faible présence pour les autres espèces !

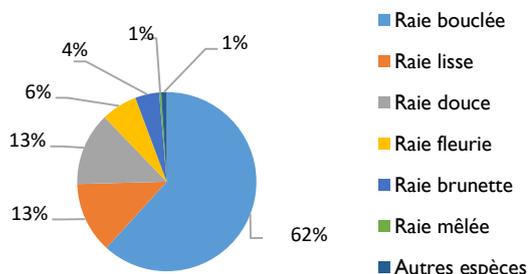
LES REQUINS de la pêche normande

La petite roussette et l'émissole tachetée, représentent à elles seules près de 90% des débarques de requins de la région, qui totalisaient 4 386 Tonnes en 2018.



LES RAIES de la pêche normande

Les raies bouclées, douces et lisses, représentent aussi près de 90% des débarques annuelles de raies de la région, qui totalisaient 1 853 Tonnes en 2018.



Une activité cruciale pour le mareyage normand !

Espèces bon marché débarquées entières, les raies et requins génèrent une forte activité de mareyage, pour commercialiser les parties charnues : requins étêtés et pelés en « saumonette » et raies découpées en ailes et en joues.



LES ACTIONS DE L'OPN

EN FAVEUR D'UNE PÊCHE DURABLE DES RAIES ET REQUINS EN NORMANDIE

LA GESTION DES QUOTAS DE PÊCHE : Un dispositif européen délégué aux OP

Le rôle principal des Organisations de Producteurs (OP), tel que défini par le règlement UE n°1379/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, est de gérer les captures et la mise en marché des ressources naturelles qu'exploitent leurs adhérents.

Les quotas de pêche sont définis chaque fin d'année, pour un ensemble d'espèces exploitées dans l'ensemble des eaux communautaires. Ils sont établis à l'échelle d'un stock, au regard de son état et de son évolution, en tenant compte des avis scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

Les quotas, attribués par espèce ou par groupes d'espèces et par zone, sont ensuite répartis pour chaque Etat membre, selon une clé de répartition définie à l'échelle européenne. Au sein de chaque Etat membre, les quotas sont ensuite répartis aux différentes Organisations de Producteurs, dont l'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN).

Les Règles de Captures définies par l'OPN

En ce qui concerne la pêche des raies et requins en Manche, des quotas sont attribués selon les zones de pêche FAO 7d (Manche-Est) et 7e (Manche-Ouest).

Certaines espèces disposent d'un quota spécifique comme la raie brunette, mais la plupart relèvent d'un quota groupé, comme c'est le cas pour les principales raies pêchées en Normandie : raie bouclée, douce, lisse, fleurie, et raie mêlée.

Pour ces espèces sous quotas, l'OPN met en place des règles de captures que les pêcheurs doivent respecter. Les enjeux sont de répartir au mieux tout au long de l'année les quotas de pêche alloués par la Commission européenne et d'optimiser la valeur marchande.

Pour les raies et requins, l'OPN fixe ainsi des plafonds de captures par marée, à la semaine ou au mois et un poids minimum de mise en marché (1kg pour les raies), des prescriptions volontaires qui participent à la préservation de ces espèces sensibles.

Les recommandations OPN de pêche et les interdictions

Certaines raies et tous les requins pêchés en Normandie ne disposent pas de quotas, à défaut de décision européenne, ou de données scientifiques suffisantes, ou de fait que ces espèces soient peu présentes en Manche.

Parmi elles, quelques-unes font l'objet d'une recommandation de non pêche de l'OPN. En cas de capture accidentelle, elles doivent être remises à la mer, lorsque la survie des individus concernés est possible.

Enfin, quelques espèces rares en Manche et reconnues en danger font l'objet au niveau européen d'interdictions de pêche ou d'interdictions de certains engins de pêche.

LA DURABILITE DES ESPECES, un enjeu permanent

Etat des stocks, espèces sous quotas ou non, espèces non recommandées ou interdites à la pêche, la situation de l'ensemble des espèces de raies et requins présentes en Manche est détaillée à partir de la page 8 de ce guide.

Celui-ci montre que si la situation de l'ensemble des stocks concernés s'améliore, il est encore nécessaire d'améliorer le suivi et l'encadrement de ces espèces reconnues comme sensibles. C'est pourquoi l'OPN est engagée dans des programmes ambitieux, pour améliorer l'identification des espèces de raies et requins et la gestion de ces stocks.

IDENTIFICATION DES ESPECES en criées

L'OPN intervient sur la mise en marché des produits, en favorisant la bonne identification des espèces à bord des bateaux, à la vente en criée et au sein de la filière.

Il faut effectivement noter que l'identification des requins et surtout des raies a posé problème par le passé, du fait de l'usage de dénominations locales devenues inappropriées.

L'exemple de la raie brunette (*Raja undulata*) illustre parfaitement. Cette espèce a été interdite de pêche en 2009, par précaution, du fait d'une absence de captures déclarées en Normandie sous le nom de raie fleurie, qui correspond à celui d'une autre espèce (*Leucoraja naevus*), elle-même appelée localement raie japonaise... Bref, la confusion régnait !

Un important travail a été conduit à partir de 2014 avec l'appui de Normandie Fraîcheur Mer (NFM). Les criées normandes identifient dorénavant les différentes espèces, conformément aux dénominations officielles de vente et aux codes définis par la FAO.

Une grille d'identification des raies a été pour cela élaborée. Les agents des criées ont été formés à la reconnaissance des espèces et des audits sont depuis réalisés mensuellement pour s'assurer de la bonne identification des espèces.

		GRILLE D'IDENTIFICATION				RAIES	
Non commercial		RAIE BOUCLÉE	RAIE BRUNETTE	RAIE DOUCE	RAIE FLEURIE	RAIE LISSE	RAIE MÊLÉE
Nom scientifique		<i>Raja clavata</i>	<i>Raja undulata</i>	<i>Raja montagui</i>	<i>Leucoraja naevus</i>	<i>Raja brachyura</i>	<i>Raja microcalcar</i>
Nom usuel		Raie grise	Raie Bonate, raie fleur	Raie blanche	Raie luna, raie japonaise	Raie blanche	Raie terre, raie verte
Code FAO		RJC	RJU	RJM	RJN	RJH	RJE
Taille en capture		45 cm	78 cm	45 cm	45 cm	45 cm	45 cm
Taille "hors quota"		115 cm / 10-12 kg	100 cm / 6-7 kg	80 cm / 5-6 kg	72 cm / 5-6 kg	125 cm / 15-20 kg	90 cm / 6-7 kg
Photo							
Caractères distinctifs		Faches sombres et claires sur la queue et présence de grosses épines recourbées sur le dos et le ventre.	Disco caractéristique de bandes sombres plus ou moins ondulées et de taches blanches.	Nombreux points noirs (plus ou moins gros) n'atteignant pas le bord des ailes.	Présence sur chaque aile d'une tache arrondie dont le centre et le tour sont de couleur différente (noir/jaune).	Des enfoncements recouverts de nombreux points noirs (plus ou moins petits) jusque au bord des ailes.	Lignes claires plus ou moins parallèles aux bords des ailes.
<p><small>Source : Inrae - Les poissons de mer de la Manche (Normandie) - JC. Quémener - IFREMER Grille disponible auprès de Normandie Fraîcheur Mer 10, avenue de général de Gaulle, BP 27 1022 Paris-Bois de Boulogne ced. 75 231 21 53 / fax : 02 21 51 21 52 - mail : nfm@nfm.fr - www.nfm.fr</small></p> <p style="text-align: center;">NE PAS CONFONDRE</p>							

Cela permet aujourd'hui aux scientifiques d'améliorer leurs connaissances et d'émettre des avis plus précis en matière de gestion de la ressource.

La reprise progressive de la pêche de la raie brunette à partir de 2015, avec l'instauration d'un quota distinct, est venue couronner les efforts entrepris par les pêcheurs. Les quotas pour cette espèce restent cependant toujours très limités, du fait d'une série de données historiques encore considérée comme insuffisante ; et ce même si l'évolution de sa courbe d'abondance montre une tendance positive !

Des grilles d'identification des espèces ont été élaborées et mises en œuvre en criée de la même façon pour les requins.

GRILLE D'IDENTIFICATION		REQUINS N°1			
		PÊCHE INTERDITE A LA PALANGRE		PÊCHE INTERDITE	
Nom commun	PETITE ROUSSETTE	GRANDE ROUSSETTE	ÉMOISSE TACHETÉE	REQUIN HÂ	AIGUILLAT
Nom scientifique	<i>Squalius coriaceus</i>	<i>Squalius stellaris</i>	<i>Mustelus asterias</i>	<i>Galeorhinus galeus</i>	<i>Squalus acanthias</i>
Noms locaux	Kazoutis, Choufiers, Hôbiche	Biche, Bichon (granit)	Emmoise, Houtic, Houtaris, Vils	HL, Chem de mer	Chien de mer, Chien à dard, Chien jupart
Code FAO	SYC	SYT	SDS	GAG	DGS
Poids max autorisé	500 g	500 g	Aucun	Aucun	Aucun
Taille	50-70 cm (100 cm max)	80-120 cm (170 cm max)	100-130 cm (140 cm max)	100-150 cm (200 cm max)	80-120 cm (1,5 m max)
Photo					
Caractères distinctifs	NE PAS CONFONDRE Dors marqué par de très nombreuses petites taches foncées.	NE PAS CONFONDRE Les valves nasales atteignent la bouche et se rejoignent.	NE PAS CONFONDRE Dors marqué plus développé que l'anus.	NE PAS CONFONDRE 2 ^{ème} dorsale inférieure de taille quasi identique et symétrique.	Fortes épines devant chaque dorsale.

GRILLE D'IDENTIFICATION		REQUINS N°2				
		PÊCHE NON RECOMMANDÉE		PÊCHE INTERDITE		
Nom commun	REQUIN RENARD	PEAU BLEUE	ANGE DE MER	REQUIN-TAUPÉ	REQUIN PELÉRIAN	
Nom scientifique	<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Prionace glauca</i>	<i>Spharodon squatinus</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>	
Noms locaux	Renard de(s) mer(s), Renquin (Eure, Eure)		Moïse	Voie de mer, Touille, Marche		
Code FAO	ALV	BSH	AGN	POR	BSK	
Taille	6-7 m (max)	6-7 m (max)	140-170 cm (2,5 m max)	90-260 cm (3-4 m max)	15 m (max)	
Photo						
Caractères distinctifs	NE PAS CONFONDRE Museau court.	NE PAS CONFONDRE Taille de la nageoire caudale égale ou supérieure à la longueur du corps.	Pas de confusion Corps aplati, tête large.	NE PAS CONFONDRE Queue en forme de croissant (groupes synzygiques).	NE PAS CONFONDRE Museau conique.	

IDENTIFICATION DES ESPECES à bord des bateaux et dans la filière commerciale

Avec l'appui de NFM et en complément des grilles d'identification à disposition du personnel des criées, l'OPN vient d'éditer un recueil des règles de mise en marché des produits de la pêche, à destination des pêcheurs et de la filière. Ce guide rappelle l'ensemble des noms officiels, codes FAO des espèces, règles de vente recommandations et des interdictions de capture.

PROJET D'AMELIORATION DE PÊCHERIE pour la Raie bouclée en Manche-Est

Avec plus de 60% des captures, la raie bouclée est la principale espèce de raie pêchée en Normandie. Elle affiche un état de stock favorable, mais comme pour la plupart des raies et requins, il est encore nécessaire d'en améliorer l'évaluation, en définissant les points de référence au RMD (biomasse reproductive et taux d'exploitation) et d'en améliorer la stratégie de capture, via des règles d'exploitation et de contrôles spécifiques, non globalisées à l'ensemble des raies comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'OPN s'engage aujourd'hui avec d'autres partenaires dans un projet d'amélioration de pêche ou FIP (Fisheries Improvement Project). Conduit sur une durée de 3 à 5 ans, ce projet a aussi pour objectif d'atteindre une certification « Pêche Durable MSC » pour la raie bouclée.



RAIE BOUCLÉE		RAIE BRUNETTE		RAIE DOUCE	
Code FAO	RBC	Code FAO	RBM	Code FAO	RPM
Taille max	45 cm	Taille max	70 cm	Taille max	45 cm
Poids max	0,3 kg	Poids max	0,3 kg	Poids max	0,3 kg
Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg
T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg	

RAIE CHARDON		RAIE CIRCULAIRE		PASTENAGUE		POCHTEAU NOIR	
Code FAO	RPC	Code FAO	RPL	Code FAO	DPD	Code FAO	RPO
Taille max	45 cm	Taille max	300 g	Taille max	45 cm	Taille max	45 cm
Poids max	3,5 kg	Poids max	300 g	Poids max	45 cm	Poids max	3,5 kg
Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg
T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg	

ÉMOISSE TACHETÉE		GRANDE ROUSSETTE		PETITE ROUSSETTE		PEAU BLEUE		REINARD DE MER	
Code FAO	SOS	Code FAO	SYT	Code FAO	SYC	Code FAO	BSH	Code FAO	ALV
Taille max	2,5 kg	Taille max	500 g	Taille max	500 g	Taille max	2 kg	Taille max	Aucun
Poids max	2,5 kg	Poids max	500 g	Poids max	500 g	Poids max	2 kg	Poids max	Aucun
Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg	Calibres commerciaux	T10 > 5 kg T20 3 à 5 kg T30 1 à 3 kg
T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg		T40 0,3 à 1 kg	

Les pêcheurs pourront ainsi encore améliorer l'enregistrement des raies et des requins, sur leurs fiches de pêche ou leurs Logbooks ; de sorte de fiabiliser plus encore les données de captures et les avis scientifiques.

Diffusé également aux mareyeurs et à la filière commerciale, ce recueil vise à inciter chacun des acteurs professionnels à bien identifier les différentes espèces de raies et de requins tout au long de la chaîne commerciale.

L'objectif poursuivi est qu'il soit possible pour les clients et les consommateurs de savoir de quelles espèces précises proviennent les ailes de raies ou les saumonettes qu'ils achètent.

FICHE DE SYNTHÈSE

LES 10 PRINCIPALES ESPÈCES DE RAIES ET DE REQUINS PÊCHÉES EN NORMANDIE

5 espèces principales = 87% des débarques totales

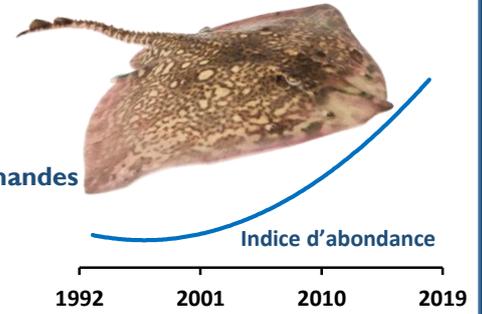
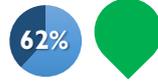
5 espèces secondaires = 13% des débarques totales

RAIE BOUCLEE

Raja clavata

Q

Débarques normandes
1 156 T



PETITE ROUSSETTE

Scyliorhinus canicula

Débarques normandes
2 071 T

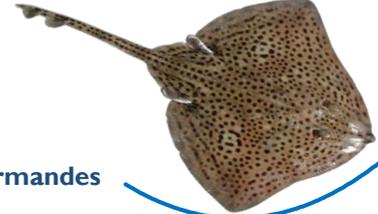


RAIE DOUCE

Raja montagui

Q

Débarques normandes
247 T



EMISSOLE TACHETEE

Mustelus asterias

Débarques normandes
1 832 T



RAIE LISSE

Raja brachyura

Q

Débarques normandes
240 T



GRANDE ROUSSETTE

Scyliorhinus stellaris

Débarques normandes
325 T

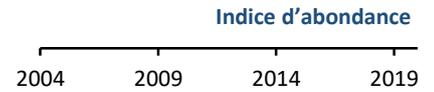
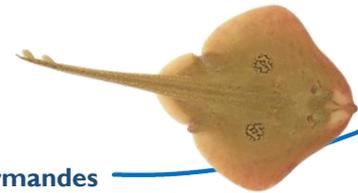


RAIE FLEURIE

Leucoraja naevus

Q

Débarques normandes
122 T



REQUIN HÂ

Galeorhinus galeus

Débarques normandes
158 T



RAIE BRUNETTE

Raja undulata

Q

Débarques normandes
81 T

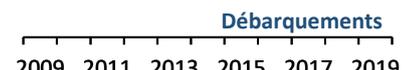
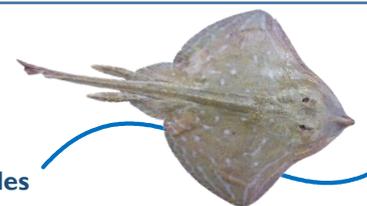


RAIE MELEE

Raja microocellata

Q

Débarques normandes
7 T en zone 7d (Interdite en 7e)



Légende

- Q Espèce sous quota européen
- 158 T Tonnage débarqué (données 2018) en Normandie et part de l'espèce dans sa catégorie : raies ou requins
- 46% Courbe de tendance de l'évolution de l'indice d'abondance, ou des débarques, pour l'espèce (ou * groupe d'espèces pour *Mustelus spp.*)
- Indicateurs de durabilité

**LES 14 ESPÈCES DE
RAIES ET REQUINS
NON RECOMMANDÉES
A LA PÊCHE PAR L'OPN
OU INTERDITES
DE PÊCHE PAR L'UE
EN NORMANDIE**



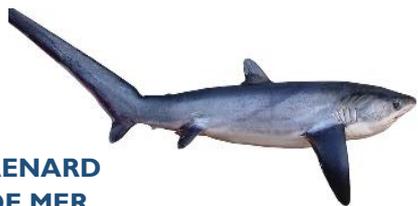
**RAIE
PASTENAGUE**
Dasyatis pastinaca

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 8,2 T



**RAIE
CHARDON**
Leucoraja fullonica

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 0,9 T



**RENARD
DE MER**
Alopias vulpinus

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 8,4 T



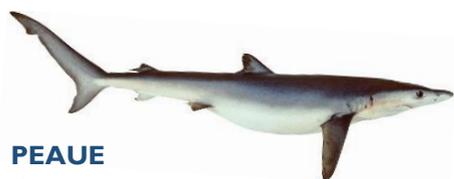
**POCHETEAU
NOIR**
Dipturus oxyrinchus

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 0,1 T



**RAIE
CIRCULAIRE**
Leucoraja circularis

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 0 T



**PEAUE
BLEUE**
Prionace glauca

❖ Pêche non recommandée
Débarques normandes 3,8 T



**POCHETEAU
DE NORVEGE**
Dipturus nidarosiensis

❖❖ Pêche interdite en Zone 7e
et non recommandée ailleurs
Débarques normandes 0 T



**RAIE
RADIEE**
Amblyraja radiata

❖❖ Pêche interdite en Zone 7d
et non recommandée ailleurs
Débarques normandes 0 T



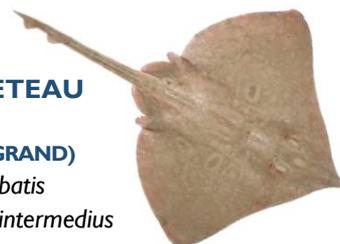
**AIGUILLAT
COMMUN**
Squalus acanthias

❖❖ Pêche interdite



**ANGE
DE MER**
Squatina squatina

❖❖ Pêche interdite



**POCHETEAU
GRIS
(PETIT / GRAND)**
Dipturus batis
Dipturus intermedius

❖❖ Pêche interdite



**REQUIN
PELERIN**
Cetorhinus maximus

❖❖ Pêche interdite



**REQUIN
TAUPE**
Lamna nasus

❖❖ Pêche interdite



**RAIE
BLANCHE**
Rostroraja alba

❖❖ Pêche interdite

8 espèces non recommandées par l'OPN depuis 2021 = 0,3% des débarques totales en 2018

8 espèces interdites de pêche par l'Union européenne



FICHE ESPECE & AVIS CIEM - MANCHE

Nom latin : *Scyliorhinus canicula* Code FAO : SYC

Nom local : chien brau ou chienbro

Taille commune : 50/70 cm Taille maxi. : 90 cm

Reproduction : ovipare Maturité : 5/6 ans – 54/60 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 10/12 ans

Alimentation : petits poissons, coquillages, crustacés...

PETITE ROUSSETTE



Indicateur de durabilité :

La petite roussette est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est.

Avec 46% des débarques, c'est la 1^{ère} espèce de requin pêchée dans les eaux normandes.

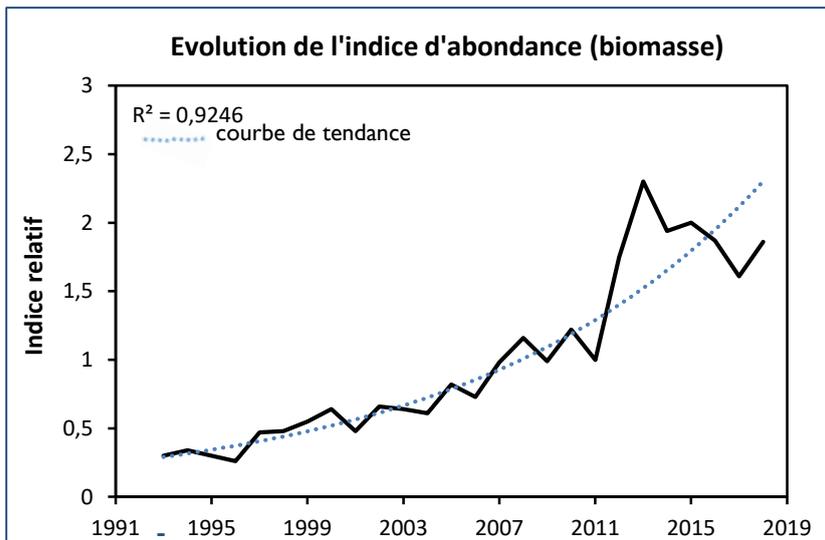
Les données liées à l'espèce sont encore partielles, mais les indicateurs d'évolution du stock du CIEM montrent une hausse régulière sur les vingt dernières années.

L'évolution de l'indice de biomasse du stock (2014-2018) est en légère diminution, après une hausse entre 2011 et 2013. Une variabilité qui a conduit le CIEM à appliquer une réduction de précaution, afin de favoriser une progression du stock.

En Manche-Est, les données de biomasse totale montrent une relative stabilité depuis 2008.

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

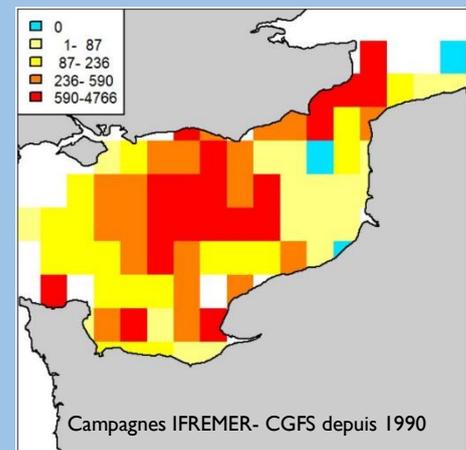
- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2006	Non	-	-	Non
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Oui	Non	≤ 1800 T	Non
2010	Oui	Non	=	Non
2011	Oui	Non	=	Non
2012	Oui	Non	=	Non
2013	Oui	Non	+20% (captures)	Non
2014	Oui	Non	=	Non
2015	Oui	Non	=	Non
2016	Oui	Oui	+20% max (captures moy. 2012-2014)	Non
2017	Oui	Oui	=	Non
2018	Oui	Oui	≤ 3380 T	Non
2019	Oui	Oui	=	Non
2020	Oui	Oui	≤ 2380 T ↓	Non
2021	Oui	Oui	=	Non

* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

Présence de l'espèce en Manche-Est



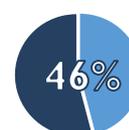
Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Filet

Volumes et importance (données 2018)



2 071 tonnes (zones 7d et 7e)

46% des débarques de requins

1^{ère} espèce de requin en volumes

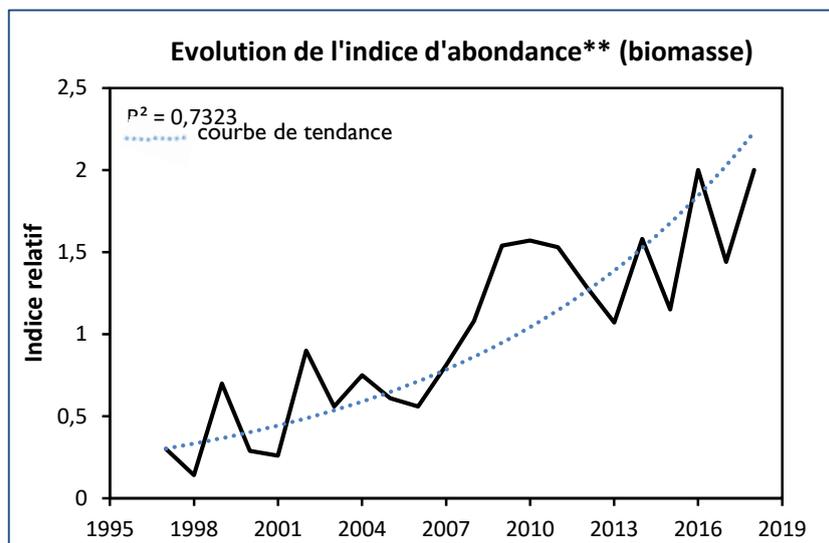


FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Mustelus asterias* Code FAO : SDV
 Nom local : motelle, chien
 Taille commune : 100/130 cm Taille maxi. : 150 cm
 Reproduction : ovovivipare Maturité : 2/6 ans - 90/100 cm
 Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 15 ans
 Alimentation : poissons, céphalopodes, crustacés...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock zones ANE I à 10, 12 et 14*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2006	Non	-	-	Non
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Oui	Non	-	Non
2010	Oui	Non	-	Non
2011	Oui	Non	≤ 2514 T	Non
2012	Non	Non	=	Non
2013	Oui	Non	-4% min. (captures)	Non
2014	Oui	Non	=	Non
2015	Oui	Non	=	Non
2016	Oui	Oui	≤ 3272 T ↗	Non
2017	Oui	Oui	=	Non
2018	Oui	Oui	≤ 3855 T ↗	Non
2019	Oui	Oui	=	Non
2020	Oui	Oui	≤ 4626 T ↗	Non
2020	Oui	Oui	=	Non

* : Toutes les zones de l'Atlantique Nord-Est

** : Pour l'ensemble des espèces du genre des Motelles : *Mustelus spp.*

EMISSELE TACHETEE



Indicateur de durabilité :

L'émissole tachetée est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est.

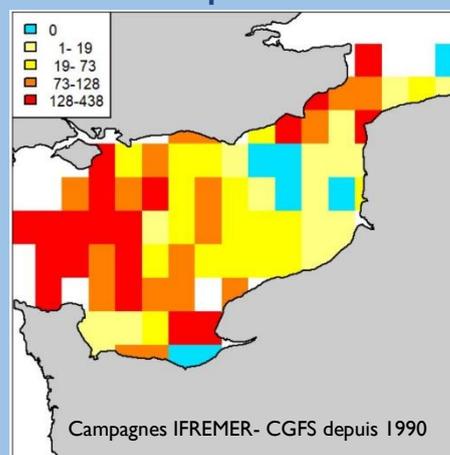
Avec 41% des débarques, c'est la 2^{ème} espèce de requin pêchée dans les eaux normandes.

Les données scientifiques liées au genre *Mustelus spp.* sont encore partielles, mais l'indicateur d'évolution du stock du CIEM montre une hausse globale sur les vingt dernières années avec cependant une évolution en dents de scie.

Depuis 2016, les scientifiques émettent des avis de débarquements progressivement en hausse, tout en prenant en compte une approche de précaution en raison de l'incertitude des données.

En Manche-Est, les données de biomasse totale montrent une relative stabilité depuis 2005.

Présence de l'espèce en Manche-Est



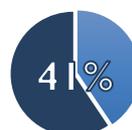
Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, palangre, filet

Volumes et importance (données 2018)



1 832 tonnes (zones 7d et 7e)

41% des débarques de requins

2^{ème} espèce de requin en volumes



FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Scyliorhinus stellaris*

Code FAO : SYT

Nom local : biche

Taille commune : 80-120 cm Taille maxi. : 190 cm

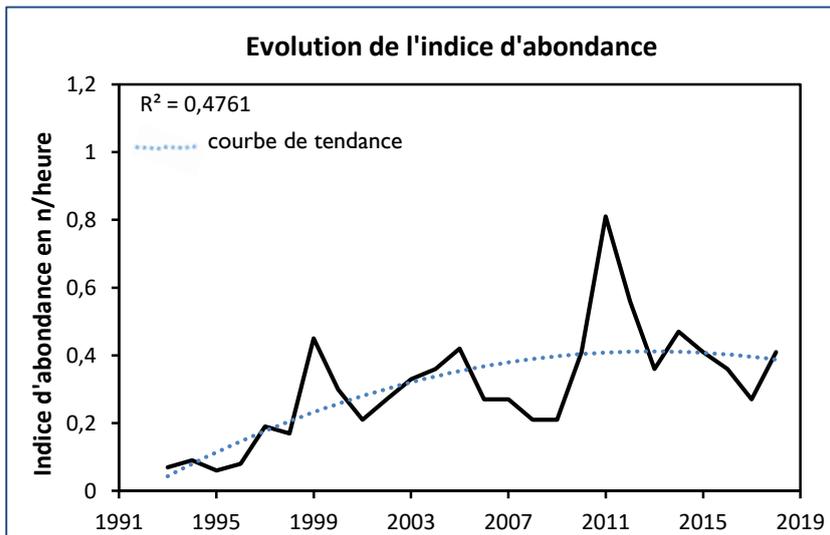
Reproduction : ovipare Maturité : 80 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 19 ans

Alimentation : petits poissons, coquillages, crustacés...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 6 et 7*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2006	Non	-	-	
2007	Non	-	-	
2008	Non	-	-	
2009	Oui	Non	-	
2010	Oui	-	-	
2011	Non	-	-	Non
2012	Non	-	-	Non
2013	Non	-	-	Non
2014	Non	-	-	Non
2015	Non	-	-	Non
2016	Oui	Non	-6% min. (captures moy. 2012-14)	Non
2017	Oui	Non	=	Non
2018	Oui	Oui	-36% min. (captures moy. 2014-16)	Non
2019	Oui	Oui	=	Non
2020	Oui	Oui	-20% min. (captures moy. 2017-18)	Non
2021	Oui	Oui	=	Non

* : Ouest-Ecosse, Manche et Mer Celtique.

GRANDE ROUSSETTE



Indicateur de durabilité:

La grande roussette est moyennement présente en Normandie.

Avec 7% des débarques, c'est la 3^{ème} espèce de requin pêchée dans les eaux normandes.

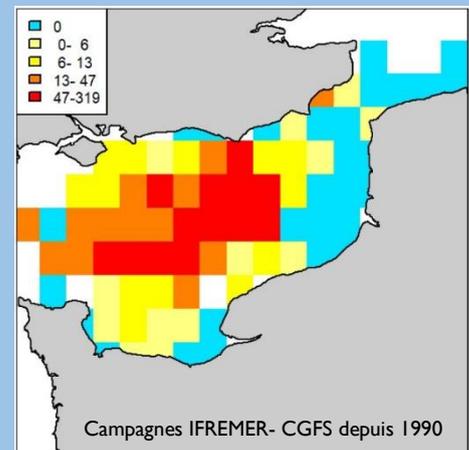
Les données de captures et de débarquements liées à l'espèce sont jugées non fiables, du fait d'un manque de données et de l'absence fréquente de distinction de l'espèce avec la petite roussette, en particulier sur les petites tailles.

Une campagne de suivi scientifique montre que le stock est légèrement en hausse depuis 1993.

Depuis 2018, le CIEM émet régulièrement un avis de réduction de captures, sur base de l'approche de précaution en raison du manque de données fiables, afin d'améliorer le stock sur le long terme.

En Manche-Est, les données de biomasse totale montrent une stabilité depuis 2008.

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, palangre

Volumes et importance (données 2018)



325 tonnes (zones 7d et 7e)

7% des débarques de requins

3^{ème} espèce de requin en volumes

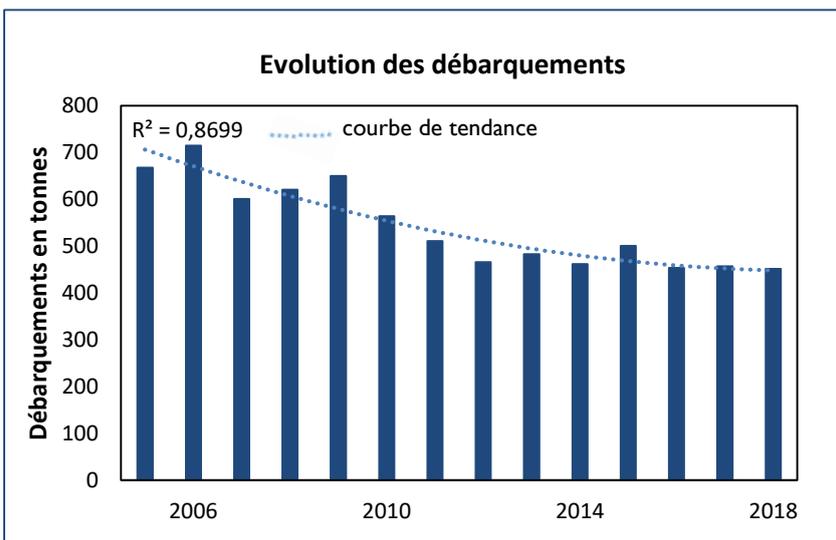


FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Galeorhinus galeus* Code FAO : GAG
 Nom local : hâ, chien de mer
 Taille commune : 100/150 cm Taille maxi. : 200 cm
 Reproduction : ovovivipare Maturité : 8/11 ans – 120/170 cm
 Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 55/60 ans
 Alimentation : poissons de fond, crustacés...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock zones ANE 1 à 10, 12 et 14*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 5
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements	
2006	Non	-	-	Non
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Non	-	-	Non
2010	Non	-	-	Non
2011	Non	-	-	Non
2012	Non	-	-	Non
2013	Oui	Non	-20% (captures)	Non
2014	Oui	Non	=	Non
2015	Oui	Non	=	Non
2016	Oui	Oui	≤ 283 T	Non
2017	Oui	Oui	=	Non
2018	Oui	Oui	≤ 376 T ↗	Non
2019	Oui	Oui	=	Non
2020	Oui	Oui	≤ 301 T ↘	Non
2021	Oui	Oui	≤ 301 T	Non

* : Toutes les zones de l'Atlantique Nord-Est

REQUIN HA



Indicateur de durabilité :

Le requin hâ est assez peu présent en Normandie. Il y fait l'objet d'une pêche ciblée par quelques ligneurs et d'une pêche accessoire au chalut et au filet.

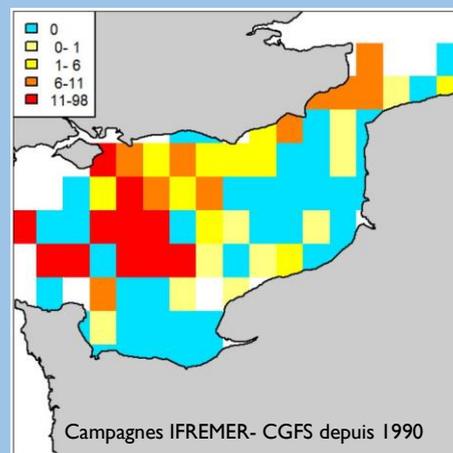
Les données liées à l'espèce sont quasi nulles, seuls les débarquements sont disponibles et malheureusement peu fiables.

En baisse jusqu'en 2010, ses débarquements sont aujourd'hui plutôt stables. Sa pêche ciblée à la palangre est interdite depuis 2015.

Espèce à durée de vie longue, à reproduction faible et donc plus vulnérable, le CIEM émet un avis de précaution à l'espèce depuis 2016 et a recommandé une baisse de 20% des captures pour 2020 et 2021.

En Manche-Est, les données de biomasse totale confirment la très faible présence de l'espèce sur la zone, depuis près de 30 ans.

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Ligne, Chalut de fond, Filet

Volumes et importance (données 2018)



158 tonnes (zones 7d et 7e)

4% des débarques de requins

4ème espèce de requin en volumes

FICHE ESPECE & AVIS CIEM

Nom latin : *Raja clavata*

Code FAO : RJC

Nom local : raie grise

Taille commune : 40/105 cm Taille maxi. : 115 cm

Reproduction : ovipare Maturité : 8/10 ans – 60/80 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 15 ans

Alimentation : petits crustacés, coquillages, vers...

RAIE BOUCLEE



Indicateur de durabilité :

La raie bouclée est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est.

Avec 62% des débarques, c'est la 1^{ère} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

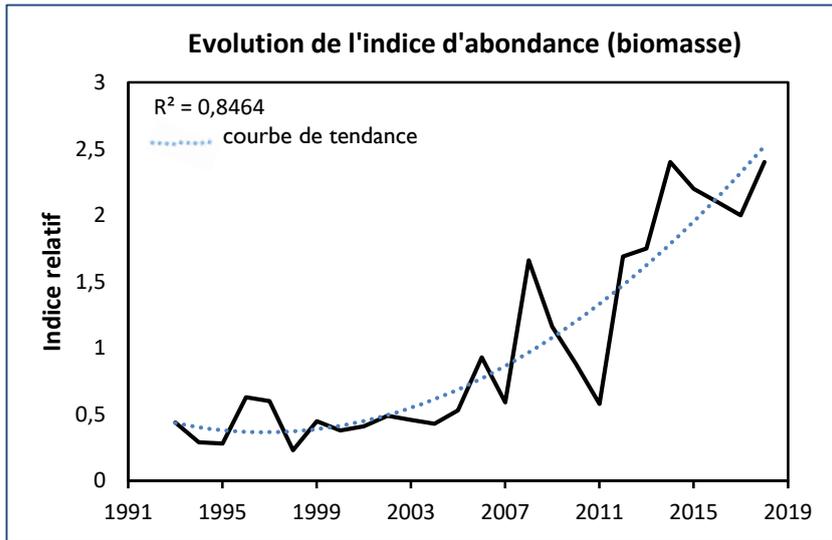
Les données liées à l'espèce sont encore partielles, surtout en Manche-Ouest mais l'indicateur d'évolution du stock du CIEM montre une hausse sur les dix dernières années en Manche-Est, Mer du nord et Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat).

Le CIEM émet un avis basé sur l'approche de précaution depuis 2016 et a appliqué une réduction de -13% en 2020-21. Un TAC global est défini par l'UE pour l'ensemble des raies et pocheteaux, sans distinction des espèces. Toutes ne présentent pas une situation de stock aussi favorable, et certaines disposent de données insuffisantes.

En Manche-Est les données de biomasse totale montrent une augmentation depuis 2004.

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

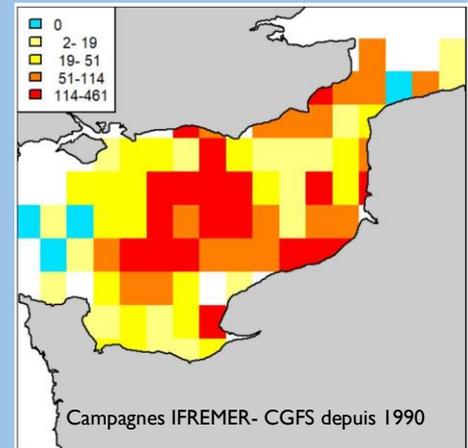
Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4, 3a, 7d*)	
2007	Oui	Non	0 T	Non
2008	Non	Non	=	Non
2009	Oui	Non	=	1044 T
2010	Non	Non	=	887 T ⬇️
2011	Oui	Non	=	=
2012	Non	Non	=	=
2013	Oui	Non	+20% (captures)	798 T ⬇️
2014	Non	Non	=	=
2015	Non	Non	=	=
2016	Oui	Oui	≤ 2110 T ⬆️	966 T ⬆️
2017	Oui	Oui	=	1063 T ⬆️
2018	Oui	Oui	≤ 2574 T ⬆️	1276 T ⬆️
2019	Oui	Oui	=	1404 T ⬆️
2020	Oui	Oui	≤ 2237 T ⬇️	1474 T ⬆️
2021	Oui	Oui	=	En cours décision

* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, palangre, filet

Volumes et importance (données 2018)



1 156 tonnes (zones 7d et 7e)

62% des débarques de raies

1^{ère} espèce de raie en volumes

FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Raja montagui*

Code FAO : RJM

Nom local : raie blanche

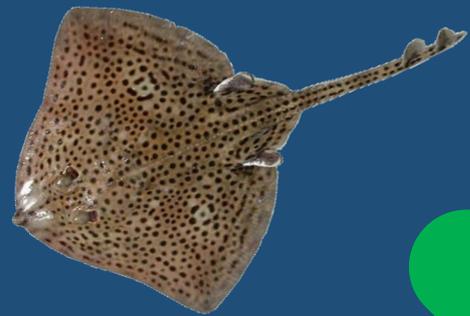
Taille commune : 60/70 cm Taille maxi. : 80 cm

Reproduction : ovipare Maturité : 4 ans – 50/60 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 8-15 ans

Alimentation : petits crustacés, vers, poissons...

RAIE DOUCE



Indicateur de durabilité :

La raie douce est plus présente en Manche-Ouest qu'en Manche-Est.

Avec 13% des débarques, elle représente la 2^{ème} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

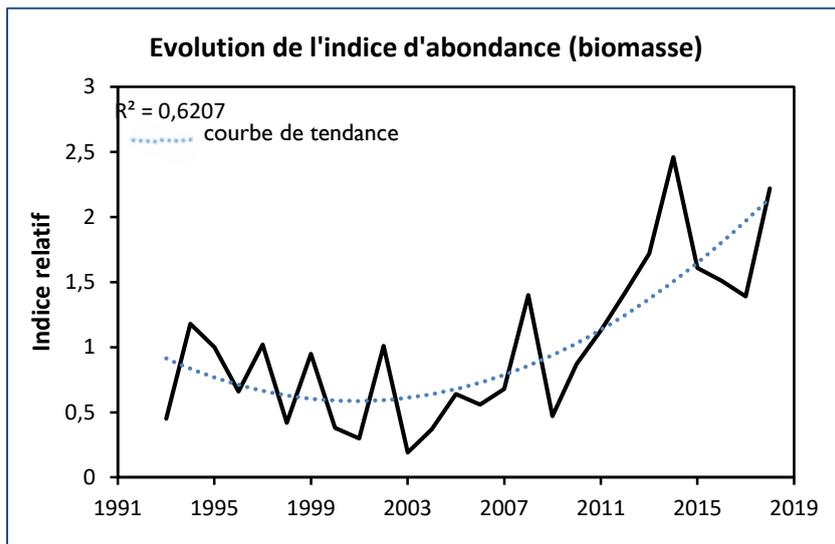
Les indicateurs CIEM d'évolution du stock montrent une hausse globale sur les dix dernières années, mais les données liées à l'espèce sont encore partielles ; en partie parce que l'espèce était jusqu'ici mal identifiée par les pêcheurs.

Ce constat a conduit le CIEM à émettre un avis pour les recommandations de captures, sur base de l'approche de précaution, et ce depuis 2016, à valoir pour l'ensemble des 5 espèces de raies incluses dans le TAC : raies bouclée, douce, lisse, fleurie et mêlée.

En Manche-Est, les données de biomasse totale montrent une très faible présence de l'espèce.

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

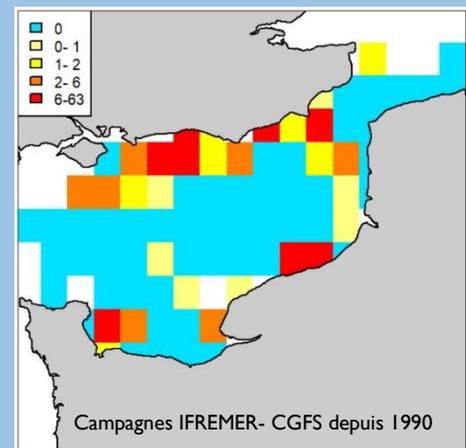
Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 3a, 4, 7d*)	
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Oui	Non	-	1044 T
2010	Oui	Non	-	887 T ↘
2011	Oui	Non	-	=
2012	Oui	Non	-	=
2013	Oui	Non	-20% (captures) ↘	798 T ↘
2014	Oui	Non	=	=
2015	Oui	Non	=	=
2016	Oui	Oui	≤ 292 T ↗	966 T ↗
2017	Oui	Oui	=	1063 T ↗
2018	Oui	Oui	≤ 291 T	1276 T ↗
2019	Oui	Oui	=	1404 T ↗
2020	Oui	Oui	≤ 301 T ↗	1474 T ↗
2021	Oui	Oui	=	En cours décision

* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Palangre, Filet

Volume et importance (données 2018)



247 tonnes (zones 7d et 7e)

13% des débarques de raies

2ème espèce de raie en volumes



FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Raja brachyura*

Code FAO : RJH

Nom local : raie blanche

Taille commune : 105/120 cm Taille maxi. : 125 cm

Reproduction : ovipare Maturité : 5 ans – 80/90 cm

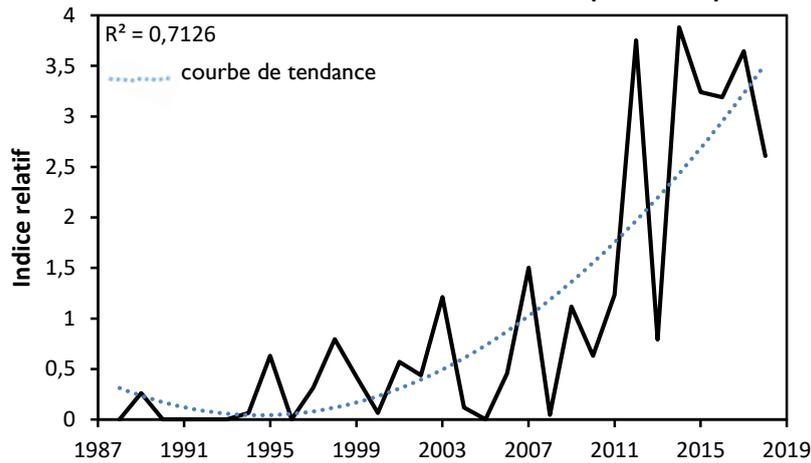
Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 15/20 ans

Alimentation : petits crustacés, poissons, vers...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 4c et 7d*

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

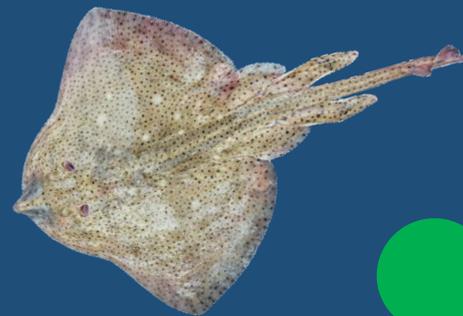
Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné* Raies zone 7d
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4c, 7d*)	
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Non	-	-	1044 T
2010	Non	-	-	887 T ↓
2011	Non	-	-	=
2012	Non	-	-	=
2013	Oui	Non	-20% (captures)	798 T ↓
2014	Oui	Non	=	=
2015	Oui	Non	=	=
2016	Oui	Oui	≤ 162 T	966 T ↗
2017	Oui	Oui	=	1063 T ↗
2018	Oui	Oui	≤ 195 T ↗	1276 T ↗
2019	Oui	Oui	=	1404 T ↗
2020	Oui	Oui	≤ 164 T ↓	1474 T ↗
2021	Oui	Oui	=	En cours décision

* : Mer du Nord méridionale et Manche Est.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

RAIE LISSE



Indicateur de durabilité :

La raie lisse est peu présente en Normandie.

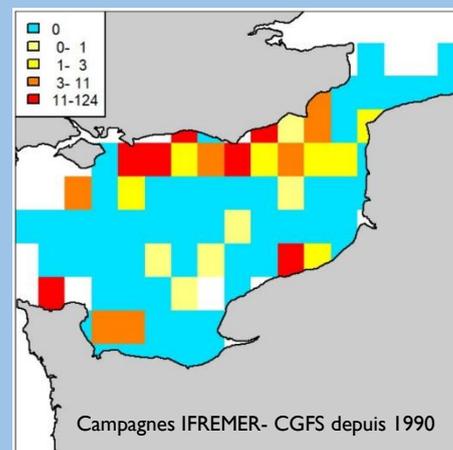
Avec 13% des débarques, c'est la 3^{ème} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

L'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse globale sur les dix dernières années, mais les données liées à l'espèce sont encore partielles ; en partie parce que celle-ci était jusqu'ici mal identifiée par les pêcheurs.

Le CIEM émet un avis basé sur l'approche de précaution depuis 2016 et a appliqué une réduction de -16% en 2020-21. Un TAC global est défini par l'UE pour l'ensemble des raies et pocheteaux, sans distinction des espèces : raies bouclée, douce, lisse, fleurie et mêlée...

En Manche-Est, les données d'abondance totale montrent une relative stabilité depuis 2002.

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Palangre, Filet

Volumes et importance (données 2018)



240 tonnes (zones 7d et 7e)

13% des débarques de raies

3^{ème} espèce de raie en volumes



FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Leucoraja naevus*

Code FAO : RJN

Nom local : raie lune, raie japonaise

Taille commune : 60/65 cm Taille maxi. : 72 cm

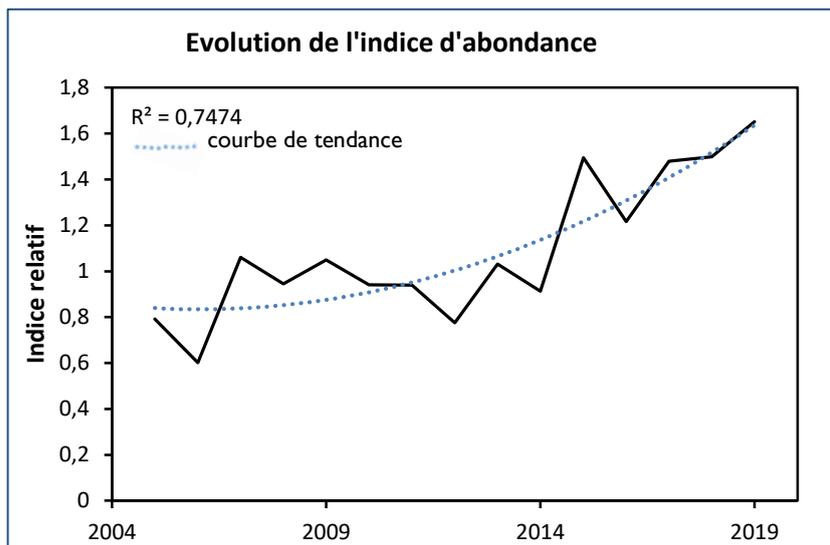
Reproduction : ovipare Maturité : 4 ans – 50/60 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 12/14 ans

Alimentation : petits crustacés, vers, poissons...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

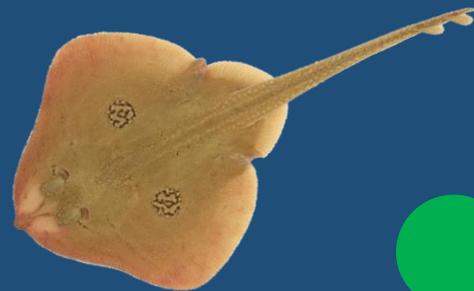
Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4, 3a, 7d*)	
2007	Non	-	-	Non
2008	Non	-	-	Non
2009	Non	-	-	1044 T
2010	Non	-	-	887 T ⬇️
2011	Non	-	-	=
2012	Non	-	-	=
2013	Oui	Non	-36% moins. (captures)	798 T ⬇️
2014	Oui	Non	=	=
2015	Oui	Non	≤ 1998 T	=
2016	Oui	Non	=	966 T ⬆️
2017	Oui	Oui	≤ 2734 T ⬆️	1063 T ⬆️
2018	Oui	Oui	=	1276 T ⬆️
2019	Oui	Oui	≤ 3281 T ⬆️	1404 T ⬆️
2020	Oui	Oui	=	1474 T ⬆️
2021	Oui	Oui	≤ 3150 T ⬇️	En cours décision

* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

RAIE FLEURIE



Indicateur de durabilité :

La raie fleurie est peu présente en Normandie.

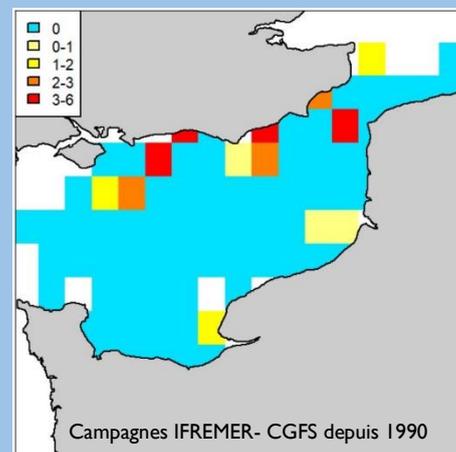
Avec 7% des débarques, c'est la 4^{ème} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

L'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse globale sur les dix dernières années, mais les données liées à l'espèce sont encore partielles ; en partie parce que l'espèce était jusqu'ici mal identifiée par les pêcheurs.

Le CIEM émet un avis basé sur l'approche de précaution depuis 2016 et a appliqué une réduction de -4% en 2020-21. Un TAC global est défini par l'UE pour l'ensemble des raies et pocheteaux, sans distinction des espèces : raies bouclée, douce, lisse, fleurie et mêlée...

En Manche-Est, les données d'abondance totale montrent une faible présence sur la zone et une situation relativement stable depuis 1995.

Présence de l'espèce en Manche-Est



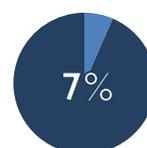
Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Filet

Volumes et importance (données 2018)



122 tonnes (zones 7d et 7e)

7% des débarques de raies

4^{ème} espèce de raie en volumes



FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Raja undulata* Code FAO : RJU

Nom local : raie fleurie, raie fleur

Taille commune : 80/90 cm Taille maxi. : 100 cm

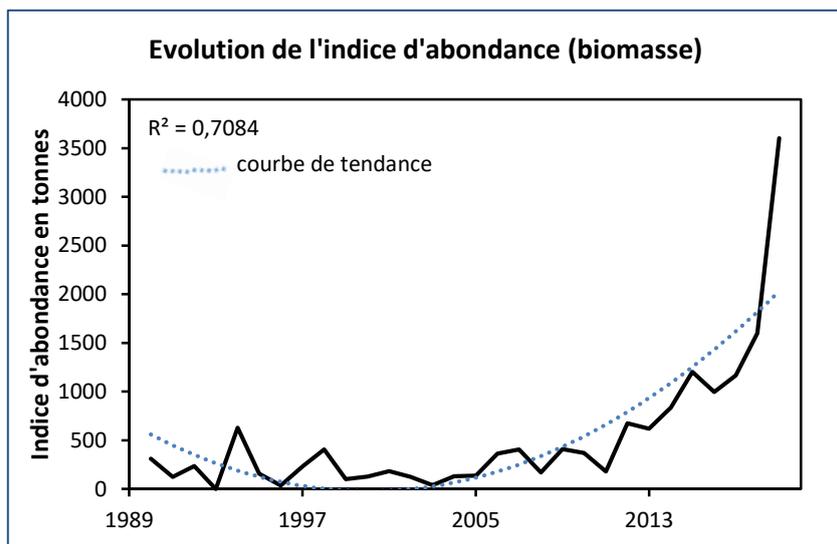
Reproduction : ovipare Maturité : 9 ans – 80/85 cm

Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 13 ans

Alimentation : petits crustacés, poissons...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 7d et 7e*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 3

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC raie brunette	
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 7d, 7e*)	7d	7e
2007	Non	-	-		
2008	Non	-	-		
2009	Oui	Non	0 T		
2010	Oui	Non	0 T		
2011	Oui	Non	0 T		
2012	Oui	Non	0 T		
2013	Oui	Non	0 T		
2014	Oui	Non	0 T		
2015	Oui	Non	0 T		
2016	Oui	Non	0 T	12 T ↗	100 T ↗
2017	Oui	Oui	≤65 T ↗	19 T ↗	161 T ↗
2018	Oui	Oui	≤115 T ↗	=	=
2019	Oui	Oui	=	234 T ↗	
2020	Oui	Non	=	=	
2021	Oui	Non	≤183 T ↗	En cours décision	

* : Manche Est et Manche-Ouest.

RAIE BRUNETTE



Indicateur de durabilité :



En Normandie, la raie brunette est plus présente, en Manche-Ouest qu'en Manche-Est.

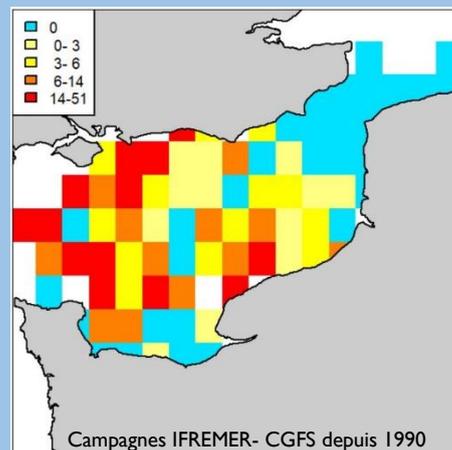
Avec 4% des débarques, c'est la 5^{ème} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

Interdite de pêche en 2009, faute d'une bonne identification de l'espèce qui laissait penser celle-ci en danger, elle a fait l'objet d'une pêche expérimentale à partir de 2012, impliquant les pêcheurs dans un programme scientifique permettant d'acquérir des données plus fiables.

Assez présente et désormais correctement identifiée, l'indicateur CIEM d'évolution du stock montre une hausse importante depuis 2011. Le TAC dont bénéficie maintenant l'espèce est encore limité car les données historiques sont partielles. Il conduit à des rejets importants (93% en 2015-19).

En Manche-Est, les données de biomasse totale montrent une augmentation depuis 2005.

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Palangre, Filet

Volumes et importance (données 2018)



81 tonnes (zones 7d et 7e)

4% des débarques de raies

5^{ème} espèce de raie en volumes



FICHE ESPECE & AVIS CIEM – MANCHE

Nom latin : *Raja microocellata*

Code FAO : RJE

Nom local : raie brunette

Taille commune : 60/65 cm Taille maxi. : 115 cm

Reproduction : ovipare Maturité : 8/9 ans - 58/60 cm

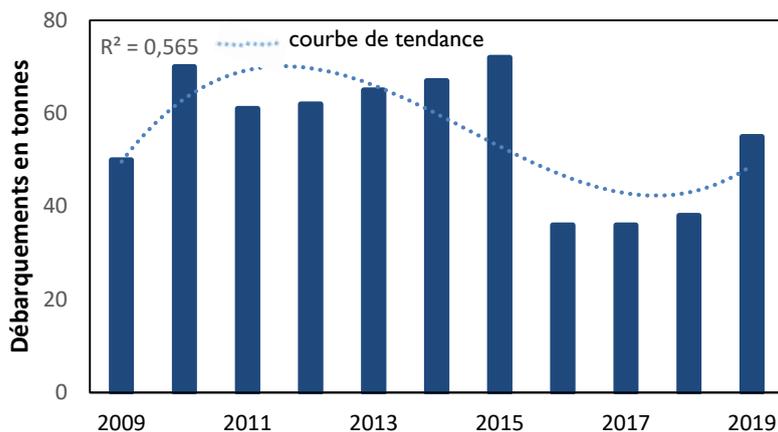
Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 12 ans

Alimentation : petits crustacés, coquillages, vers...

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 7d et 7e*

Evolution des débarquements



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 5
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4, 3a, 7d*)	
2007	Non	Non	-	Non
2008	Non	Non	-	Non
2009	Non	Non	-	1044 T
2010	Non	Non	-	887 T ↓
2011	Non	Non	-	887 T
2012	Non	Non	-	887 T
2013	Oui	Non	-20% min. (captures)	798 T ↓
2014	Oui	Non	=	798 T
2015	Oui	Non	≤ 43 T	798 T
2016	Oui	Non	=	966 T ↗
2017	Oui	Oui	≤ 36 T ↓	1063 T ↗
2018	Oui	Oui	=	1276 T ↗
2019	Oui	Oui	≤ 40 T ↗	1404 T ↗
2020	Oui	Oui	=	1474 T ↗
2021	Oui	Oui	=	1474 T

* : Manche Est et Manche-Ouest.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

RAIE MELEE



Indicateur de durabilité :

La raie méele est très peu présente en Normandie et interdite de pêche en zone Manche-Ouest.

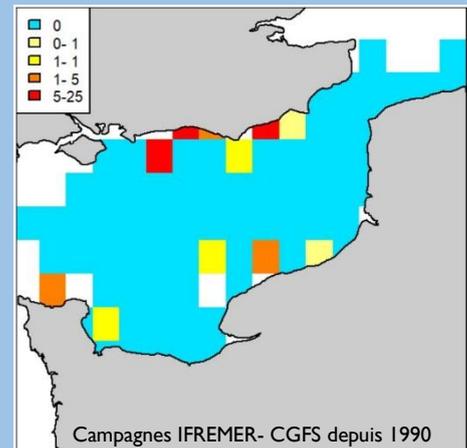
Avec 0.4% des débarques, c'est la 6^{ème} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes.

Les données liées à l'espèce sont quasi nulles, seuls les débarquements sont disponibles, mais ces données manquent également de fiabilité, du fait que l'espèce soit mal identifiée par les pêcheurs.

L'avis CIEM, basé sur l'approche de précaution, préconise une diminution des débarquements pour 2020-2021 au titre de la marge de précaution, à valoir pour l'ensemble des 5 espèces de raies incluses dans le TAC : raies bouclée, douce, lisse, fleurie et méele.

En Manche-Est, les données d'abondance totale confirment la faible présence sur la zone et une situation relativement stable depuis 1995

Présence de l'espèce en Manche-Est



Densité moyenne de l'espèce en nombre / km²

Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, Filet

Volumes et importance (données 2018)



7 tonnes (zones 7d)

0.4% des débarques de raies

6^{ème} espèce de raie en volumes



GLOSSAIRE EXPLICATIF

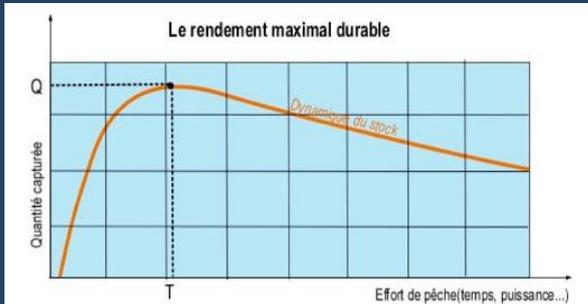
CONTENU FICHE ESPECE

ETAT DE CONNAISSANCE DES STOCKS

INDICATEURS DE DURABILITE...

Les objectifs de Pêche Durable et l'état des connaissances des stocks de raies et requins

Depuis 2013, la Politique Commune des Pêches (PCP) de l'Europe a pour objectif que l'ensemble des stocks atteigne le Rendement Maximal Durable (RMD).



RMD = Rendement Maximal Durable = Quantité maximale de poisson (Q) que l'on peut pêcher à long terme sans mettre en danger la ressource, en adaptant l'effort de pêche à un seuil déterminé (T)

Cela s'inscrit dans une volonté plus large de garantir une Pêche Durable et un Bon Etat Ecologique (BEE). Mais, atteindre le bon équilibre pour assurer le renouvellement des espèces implique de disposer de données scientifiques suffisamment précises.

En Europe, ces données sont expertisées par les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), qui propose ensuite les quotas de pêche à la Commission européenne.

Les données scientifiques disponibles ne sont pas toujours suffisantes pour estimer précisément l'état du stock. En fonction de leur qualité, les stocks sont ainsi classés en 6 catégories :

1	Stock doté de données suffisantes et permettant une évaluation scientifique complète
2	Stock doté de données suffisantes mais ne permettant pas une évaluation scientifique complète
3	Seules les données permettant d'estimer les tendances d'évolution de la biomasse sont disponibles
4	Seules des séries de données fiables de captures sont disponibles
5	Seules les données de captures ou de débarquements sont disponibles
6	Seules les données de débarquements sont disponibles

En Manche, les Raies et Requins sont classés dans les catégories 3 à 5. Cela signifie que les données scientifiques disponibles sont insuffisantes (plus spécifiquement en Manche-Ouest) pour disposer d'une vision parfaite de la situation, d'où les avis de précaution parfois émis par le CIEM.

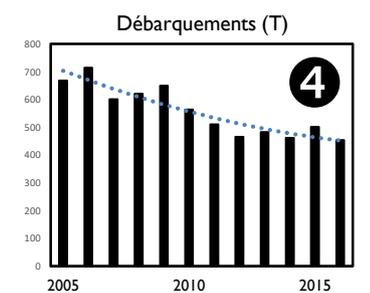
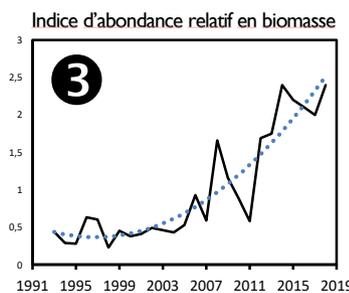
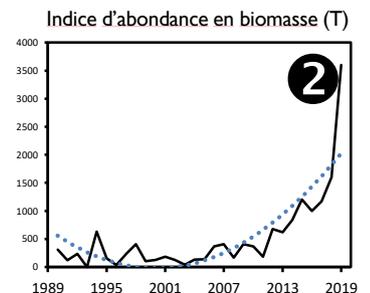
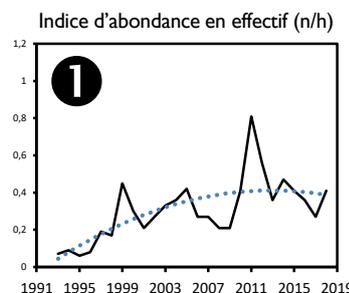
Les différents indicateurs d'évolution des stocks des avis CIEM / Raies et Requins

Lorsqu'ils sont disponibles, les CPUE (Captures Par Unité d'Effort) sont le meilleur indice pour suivre l'évolution d'un stock. A défaut, ce qui est le cas pour les raies et requins et selon la nature des données scientifiques disponibles, différents types d'indicateurs d'évolution sont utilisés.

Le plus souvent, les indices d'abondance sont disponibles (cf. cas 1 à 3) et permettent de bien suivre l'évolution de l'état d'un stock. La fiabilité de la courbe de tendance (en pointillés bleus) est déterminée par le coefficient de corrélation R^2 : plus il est proche de 1, plus la tendance est fiable.

Cas 1 et 2 (Grande roussette et Raie brunette) : L'indice de biomasse peut être exprimée en effectif (nombre d'individus capturés / heure – cas 1 / Grande roussette) ou en biomasse (Tonnes – cas 2 / Raie brunette). Le cas 2 permet une analyse plus fine des évolutions, puisque tenant compte de l'effort de pêche global.

Cas 3 (Petite roussette, Emissole, Raie bouclée, Raie lisse, Raie douce et Raie fleurie) : L'indice de biomasse est le plus souvent indiqué en valeur relative. C'est-à-dire que l'indice d'abondance (en biomasse ou en effectif) est divisé par l'indice d'abondance moyen obtenu sur l'ensemble de la période étudiée. Ainsi, lorsque l'indice d'abondance relatif est supérieure à 1, cela veut dire que le stock est plus abondant que la moyenne de la période.



Cas 4 (Raie mée et Hâ) : Pour ces espèces, seules les données de débarquements sont disponibles. On ne sait donc pas si les évolutions constatées sont en lien avec l'évolution de l'effort de pêche ou de la biomasse.

De fait, des débarquements en diminution pour ces deux espèces reflètent les résultats de l'application du principe de précaution du CIEM, conduisant à une diminution des quotas et de l'effort de pêche.

Descriptif de l'Espèce

Photo, nom(s), taille(s), biologie (alimentation, reproduction, maturité...)

FICHE ESPECE & AVIS CIEM

Nom latin : *Raja clavata* Code FAO : RJC
 Nom local : raie grise
 Taille commune : 40/105 cm Taille maxi. : 115 cm
 Reproduction : ovipare Maturité : 8/10 ans – 60/80 cm
 Vie : benthique (sur le fond) Durée de vie : 15 ans
 Alimentation : petits crustacés, coquillages, vers...

RAIE BOUCLEE

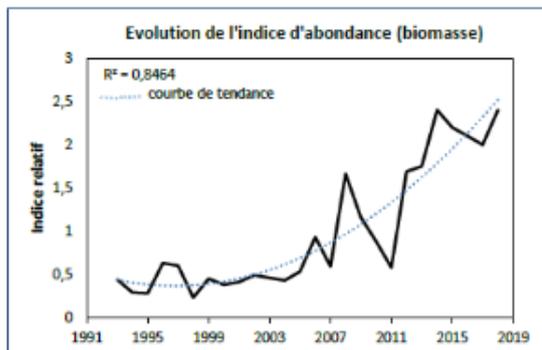


Indicateur de durabilité :

La raie bouclée est très présente en Normandie, plus particulièrement en Manche-Est. Avec 62% des débarques, c'est la 1^{re} espèce de raie pêchée dans les eaux normandes. Les données liées à l'espèce sont encore partielles, surtout en Manche-Ouest mais l'indicateur d'évolution du stock du CIEM montre une hausse sur les dix dernières années en Manche-Est, Mer du nord et Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat). Le CIEM émet un avis basé sur l'approche de précaution depuis 2016 et a appliqué une réduction de -13% en 2020-21. Un TAC global est défini par l'UE pour l'ensemble des raies et pocheteaux, sans distinction des espèces. Toutes ne présentent pas une situation de stock aussi favorable, et certaines disposent de données insuffisantes. En Manche-Est les données de biomasse totale montrent une augmentation depuis 2004.

DONNEES et SYNTHESE des AVIS CIEM

Indicateur d'évolution du stock en zones 3a, 4 et 7d*



Classement stocks / Niveaux de connaissance sur l'espèce

- Manche-Est / Zone 7d = catégorie 3
- Manche-Ouest / Zone 7e = catégorie 5

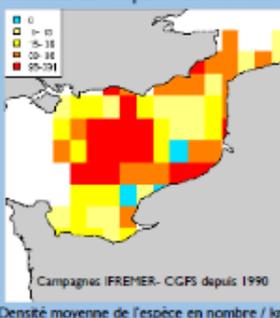
Avis CIEM et TAC (Totaux Admissibles de Captures)

	Avis CIEM			TAC combiné pour la zone 7d**
	Avis	Avis basé sur l'approche de précaution	Recommandations de débarquements (zones 4, 3a, 7d*)	
2007	Oui	Non	0 T	Non
2008	Non	Non	=	Non
2009	Oui	Non	=	1044 T
2010	Non	Non	=	887 T
2011	Oui	Non	=	=
2012	Non	Non	=	=
2013	Oui	Non	+20% (captures)	798 T
2014	Non	Non	=	=
2015	Non	Non	=	=
2016	Oui	Oui	≤ 2110 T	966 T
2017	Oui	Oui	=	1063 T
2018	Oui	Oui	≤ 2574 T	1276 T
2019	Oui	Oui	=	1404 T
2020	Oui	Oui	≤ 2237 T	1474 T
2021	Oui	Oui	=	En cours décision

* : Mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), Mer du Nord et Manche Est.

** : TAC combiné pour toutes les raies et les pocheteaux pour la zone 7d

Présence de l'espèce en Manche-Est



Données de la pêche en Normandie

Techniques de Pêche (ordre décroissant) :

Chalut de fond, palangre, filet

Volumes et importance (données 2018)



Indicateurs de Durabilité

Indicateurs visuels de la durabilité de l'espèce :

- Biologie connue
Stabilité ou progression significative de l'Indice d'abondance
- Biologie peu connue
Stabilité ou décroissance non significative de l'indice d'abondance, ou des débarques
- Biologie et Indice d'abondance inconnus
Espèce rare ou en décroissance significative des débarques

(Voir détail méthodologie en page 4)

Bilan Espèce et Stock

Bilan synthétique :

- Importance en Normandie
- Etat des données
- Evolution du stock
- Mesures récentes

Cartes de répartition des espèces en Manche-Est

Les cartes de répartition des espèces sont issues des campagnes océanographiques Ifremer, conduites dans le cadre du programme scientifique CGFS (Channel Ground Fish Survey), et qui permettent de collecter des données d'évaluation de l'état des stocks halieutiques.

Elles ne sont pas disponibles en Manche-Ouest !

Tableau de synthèse des avis du CIEM et des TAC associés

Les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) émettent des avis de captures qui reposent sur les données disponibles et les objectifs d'atteinte du RMD, de sorte d'assurer le renouvellement des stocks de l'espèce. Ils tiennent compte de l'évolution de la biomasse observée lors des campagnes scientifiques et de l'effort de pêche des navires et intègre les données dans des modèles halieutiques d'évaluation des stocks.

En l'absence de point de référence au RMD, l'avis est rendu en fonction de l'approche de précaution, avec l'objectif de maintenir ou rétablir la biomasse de reproducteurs au niveau de la biomasse de précaution.

Les Totaux Admissibles de Captures ou TACs sont ensuite déterminés par les instances de la Commission européenne, qui répartissent ensuite ceux-ci aux différents Etats membres. Chaque Etat membre les répartit ensuite aux OPs.

Données de la pêche normande pour l'espèce

- Techniques de pêche utilisées pour capturer l'espèce.
- Volumes des débarques issues des eaux normandes (données Ifremer SACROIS 2018).
- Importance relative de l'espèce dans sa catégorie : raies ou requins.
- Rang de l'espèce dans sa catégorie : raies ou requins.



INFOS CONSOMMATEURS

DES POISSONS EPATANTS

A CONSOMMER AVEC MODERATION !

Comment aider ses clients à consommer durablement ?

Raies et requins sont des espèces sensibles au regard des enjeux environnementaux.

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ces sujets. Il est important de les aider à s'orienter vers des achats "responsables".

En premier lieu, il est important de bien identifier les espèces, car s'il est déjà difficile pour les pêcheurs de les reconnaître une fois sorties de l'eau, cela devient une mission impossible pour les consommateurs lorsqu'elles sont présentées sur les étals en « saumonettes » pour les petits requins, ou en « ailes » pour les raies.

Il convient aussi de permettre l'accès aux informations sur les principaux critères de durabilité des espèces : l'origine, l'état des stocks et la taille de maturité des espèces, les techniques de pêche mise en œuvre...

Bien préciser le nom des espèces et les autres mentions obligatoires de traçabilité !

Les mentions du nom scientifique de l'espèce, de sa provenance et de la technique de pêche utilisée sont obligatoires sur les étiquettes des étals (et les factures des fournisseurs).

Toutes les espèces de produits de la mer sont concernées, qu'ils soient commercialisés entiers ou découpés/transformés (aile de raie, saumonette...).

Proposer des espèces parmi celles les moins fragilisées !

Il est important d'aider les consommateurs à s'orienter vers des espèces et des provenances qui sont les plus durables.

La consommation de raies et de requins peut ainsi être recommandée, avec modération, pour les espèces pêchées en Manche et typiques de la pêche normande :

- petite roussette et émissole tachetée (famille des requins),
- raie bouclée, douce, lisse et aussi raie brunette.

Les intérêts nutritionnels des raies et requins !

Ce sont des poissons « maigres » par excellence, sources de vitamines et minéraux essentiels à notre santé et au bon fonctionnement de notre corps !

On peut citer en particulier les vitamines B3, B6 et B12, le phosphore, l'iode le sélénium et le DHA, un acide gras essentiel, recommandé pour les séniors !

Bons marchés, faciles à cuisiner, et bons pour la santé !

Les choisir et les consommer, c'est se faire plaisir et apporter de la diversité dans les assiettes !

Contrairement aux idées reçues, les raies et requins ont une chair tendre et savoureuse qui se prête à mille et une recettes, acceptant à-peu-près tous les modes de cuisson. Bien plus souvent qu'on le croit, en hiver comme en été !

Des poissons garantis sans arêtes !

C'est leur plus bel atout, qui ravit parents et enfants. Une fois cuit, leur cartilage se retire très facilement !

Des cuissons et recettes adaptées aux saisons

Les cuire au court-bouillon, en ailes ou en tronçons en 10 mn seulement, revenus ensuite au beurre avec des câpres où accompagnés de crème (normande bien sûr) reste un incontournable de la cuisine traditionnelle, particulièrement l'hiver...

Ces poissons sont aussi très savoureux en cocotte, façon curry, tajine ou osso bucco, au four en papillotes, ou cuits à la vapeur pour des menus plus modernes et plus diététiques.

L'été, ils peuvent aussi se déguster froids, façon bruschetta, agrémentés de fromage frais, d'ail et de citron, en terrines ou encore en rillettes, pour des entrées apéritives et festives.

Ils sont aussi irrésistibles au barbecue ou en friture avec des sauces cocktails pour des menus conviviaux.

Autre avantage à les choisir en cuisine ; ils sont substituables à souhait dans les recettes.

Au gré des envies, vous pouvez varier les espèces : raie bouclée, raie douce, raie lisse ou raie brunette, petite roussette ou émissole tachetée, elles apportent des goûts et des saveurs variées ; mais toujours autant de plaisir dans l'assiette !

Ils sont aussi une excellente source de protéines et d'acides aminés essentiels, utiles pour la croissance des adolescents et des enfants.

Moins gras, ils remplacent une viande, à condition de limiter les accompagnements trop riches. Plutôt que le beurre ou la crème, préférez les épices et/ou herbes aromatiques pour relever leur chair !

ASTUCES ET RECETTES

TOUTES AUSSI EPATANTES !

Retrouvez ces astuces, ces idées recettes et plein d'autres sur le site Internet de la pêche normande : www.normandiefraicheurmer.fr



Photo : NFM

BRUSCHETTA DE PETITE ROUSSETTE

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 250 g de petite roussette
- 1 baguette
- 100 g de fromage frais à tartiner
- 1 bouquet garni / 1/2 gousse d'ail
- 1 citron / 4 tomates cerise
- 1 poignée de fèves fraîches
- 1 filet d'huile d'olive / sel / poivre

Couper la roussette en tronçons et la cuire au court-bouillon pendant 30 min à petits frémissements, avec le bouquet garni et une pincée de sel.

Égoutter et effiloche la chair de la roussette, puis assaisonner et réserver au frais.

Râper le zeste du citron et presser l'ail. Mélanger avec le fromage frais et saler légèrement.

Faire griller les tranches de pain et les tartiner avec cette préparation.

Garnir de chair de la roussette, de fèves et de tomates cerises en quartiers. Servir avec un filet d'huile d'olive.

Frيره à coloration ces frites de raies.

Identifier les signes de fraîcheur !

Sur les étals, il faut tendre l'œil et fuir s'il y a une odeur d'ammoniaque !

La chair doit être élastique, brillante et rosée (saumonettes et ailes sans peau). La peau doit être visqueuse (ailes avec peau).



Photo : NFM

FRITES DE RAIE SAUCE TARTARE

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 1,5 kg d'aile de raie bouclée, lisse, douce ou brunette
- Sauce tartare
- 50 cl de lait
- Sel / poivre

Couper vos ailes de raies en lanières.

Les mettre à tremper dans le lait pendant 1 heure.

Les égoutter et bien les éponger.

Mettre l'huile de votre friteuse à chauffer à 170°C.

Passer chaque lanière de raie dans un peu de farine

Frيره à coloration ces frites de raies.

Une fois cuites les saler à chaud et déguster aussitôt avec une sauce tartare.

Vous pouvez aussi dans le même esprit les faire frire avec une pâte à beignet ou une farine tempura.

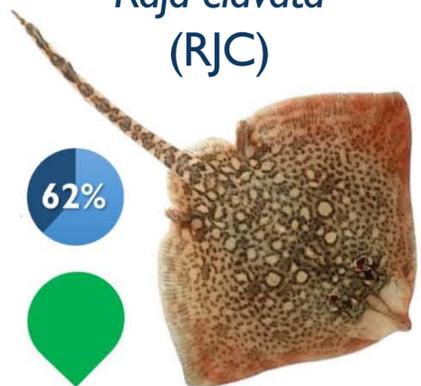
Conservation au frais ou congelé !

Frais, ils se consomment dans les 48 heures après achat en les conservant au réfrigérateur à 0-2°C.

Vous pouvez aussi les acheter congelés ou les congeler par vous-même à -18°C, pour les conserver jusqu'à 6 mois ; en profitant de prix encore plus faibles en période d'abondance, en été et en automne !

RAIE BOUCLEE

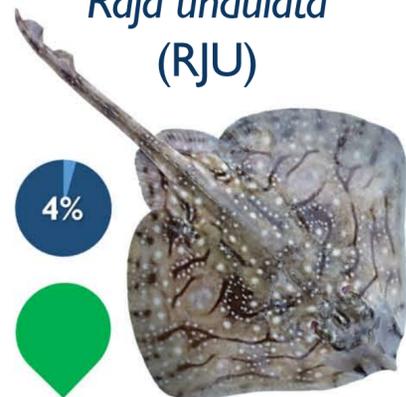
Raja clavata
(RJC)



Epines recourbées sur les ailes
Anneaux noir / blanc sur la queue

RAIE BRUNETTE

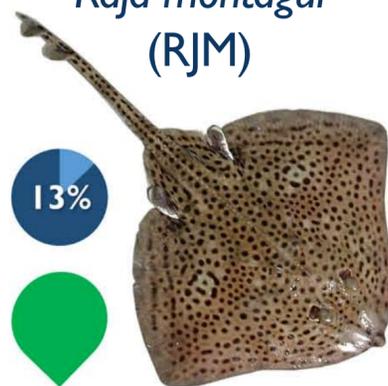
Raja undulata
(RJU)



Bandes sombres ondulées et
taches blanches sur les ailes

RAIE DOUCE

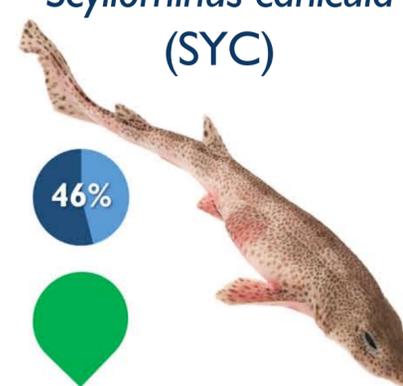
Raja montagui
(RJM)



Nombreux gros points noirs
n'atteignant pas le bord des ailes

PETITE ROUSSETTE

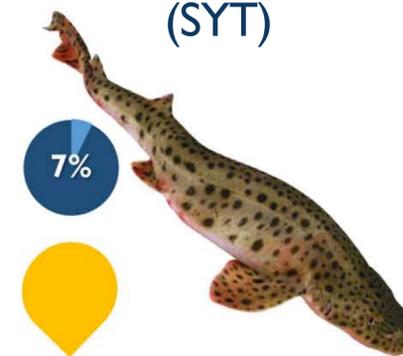
Scyliorhinus canicula
(SYC)



Nombreux petits points
foncés sur le dos

GRANDE ROUSSETTE

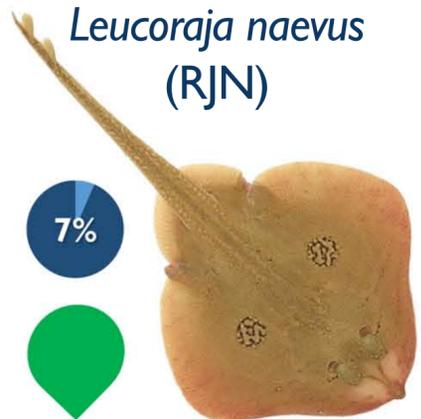
Scyliorhinus stellaris
(SYT)



Nombreux gros points
foncés sur le dos

RAIE FLEURIE

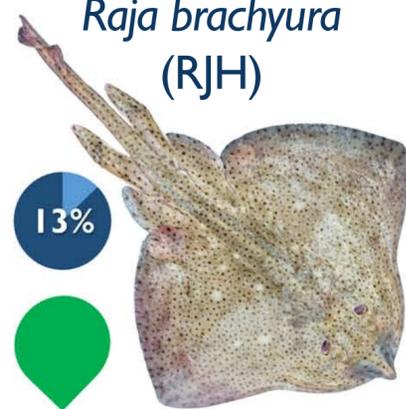
Leucoraja naevus
(RJN)



Une tache arrondie sur
chacune des ailes

RAIE LISSE

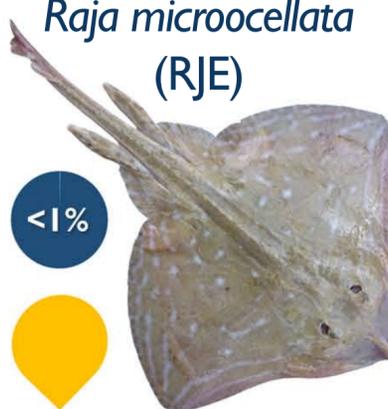
Raja brachyura
(RJH)



Nombreux petits points noirs
atteignant le bord des ailes

RAIE MELEE

Raja microcellata
(RJE)



Lignes claires plus ou moins
parallèles au bord des ailes

EMISSOLE TACHETEE

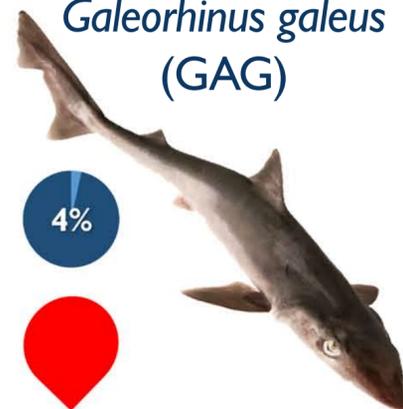
Mustelus asterias
(SDS)



Nombreux petits points
blancs sur le dos

REQUIN HA

Galeorhinus galeus
(GAG)



Lobe inférieur de la queue
assez développé

RAIES et REQUINS en MANCHE

Les 10 principales espèces pêchées en Normandie



Indicateurs*
de durabilité



% parmi les raies / requins
pêchés en Normandie

Raies et requins, des espèces très sensibles au regard des enjeux environnementaux. Bien s'informer pour mieux consommer !

Diversité des espèces de raies et requins à l'échelle mondiale

Les espèces de raies et requins pêchées en France représentent 7% des espèces connues dans le Monde.

Nombre d'espèces	Monde	Atlantique Nord Est	France
Requins	554	81	54
Raies	685	54	34
Total	1 239	135	88

Données de captures de raies et requins à l'échelle mondiale

Les captures de raies et requins en France représentent 2% des captures mondiales.

Données 2019	Captures	%
Monde	692 000 T	100
Europe	61 000 T	9
France	14 000 T	2

Références principales

<https://www.ices.dk>

<https://www.ifremer.fr/peche>

<http://www.ifremer.fr/SIH-indices-campagnes>

<https://uicn.fr>

<https://www.iucnredlist.org/species>

Contributeurs / Relecteurs

NFM : Arnauld MANNER, Jean-Baptiste FUCHS, Dominique LAMORT, Joss SERAZIN, Elsa LEDRU

Ethic Ocean : Elisabeth VALLET, Alessia BACCHI

OPN : Manuel EVRARD

IRD : Bernard SERET

Statut UICN des raies et requins de la pêche normande

L'UICN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature attribue un statut de conservation des espèces et établi une liste rouge des espèces menacées, à l'échelle mondiale et française.

Les statuts UICN des 10 principales espèces de raies et requins de la pêche normande montrent des différences importantes entre les considérations d'états de stocks des espèces à l'échelle mondiale et française. On note par ailleurs un déficit de données pour nombre des espèces à l'échelle française.

Toutefois, la situation est encore différente à l'échelle d'une zone de pêche et c'est en quoi ce guide et les indicateurs de durabilité proposés viennent apporter des précisions à l'échelle de la situation des stocks de raies et requins en Manche.

Espèces	Statut UICN Monde	Statut UICN France	Indicateur Durabilité / Manche
PETITE ROUSSETTE <i>Scyliorhinus canicula</i>	LC	LC	
EMISSOLE TACHETEE <i>Mustelus asterias</i>	NT	DD	
GRANDE ROUSSETTE <i>Scyliorhinus stellaris</i>	VU	LC	
REQUIN HÂ <i>Galeorhinus galeus</i>	CR	DD	
RAIE BOUCLEE <i>Raja clavata</i>	NT	VU	
RAIE DOUCE <i>Raja montagui</i>	LC	DD	
RAIE LISSE <i>Raja brachyura</i>	NT	DD	
RAIE FLEURIE <i>Leucoraja naevus</i>	LC	VU	
RAIE BRUNETTE <i>Raja undulata</i>	EN	DD	
RAIE MELEE <i>Raja microocellata</i>	NT	DD	

Légende UICN : (source UICN 2021)

Espèces menacées :

CR : Danger critique

EN : En Danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

GUIDE RAIES et REQUINS en MANCHE

Les Intervenants



L'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN) est une coopérative maritime regroupant 230 navires de pêche artisanale. La structure est reconnue organisation de producteurs, telle que définie par la réglementation européenne. Dans le cadre de la Politique Commune des Pêches, ses missions sont notamment de gérer de manière collective les quotas des navires et d'encadrer la commercialisation des produits de la pêche de ses membres.



L'ONG Ethic Ocean œuvre pour la préservation de l'océan et de ses ressources, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la filière pêche et aquaculture (pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs, grossistes, enseignes de la grande distribution, poissonniers, chefs et restaurateurs), en les accompagnant dans la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement durables et en valorisant les bonnes pratiques.



L'association Normandie Fraîcheur Mer (NFM) fédère l'ensemble des organisations professionnelles de la pêche normande et poursuit l'objectif de valoriser la qualité des produits et la durabilité des pratiques de pêche locale. NFM est à l'origine et gère les cahiers des charges de Label Rouge pour la coquille Saint-Jacques de Normandie et d'Indication Géographique Protégée pour le Bulot de la Baie de Granville. NFM accompagne aussi la filière dans les processus de certification « Pêche Durable », comme avec le Comité Régional des Pêches de Normandie pour les pêcheries de Homard du Cotentin ou de Bulot de la Baie de Granville, certifiées MSC depuis 2011 et 2017.



Petite roussette



Emissole tachetée



Grande roussette



Hâ



Raie bouclée



Raie douce



Raie lisse



Raie fleurie



Raie brunette



Raie mêlée

